



# Bulletin Officiel

N° 3924 Mercredi 24 Août 2011

— 16<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA  
PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011 2

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 3

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 4-6

#### ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 7

#### COURBE DES TAUX

8

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9-10

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011  
LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010  
BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010  
BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

#### ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011  
SOCIETE ESSOUKNA

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2011**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2011**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

**AVIS DES SOCIETES \***COMMUNIQUE DE PRESSE**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

Il est porté à la connaissance du public que le CMF a été saisi, en date du 23 août 2011, d'un courrier émanant de la BNA dont ci-après la teneur :

« Nous avons l'honneur de vous informer que par sa lettre du 22 Aout 2011, la Banque Centrale de Tunisie a invité la BNA à modifier ses états financiers, arrêtés au 31.12.2010, par :

- L'annulation des reprises de provisions d'un montant de 10,8 millions de dinars au titre de certaines garanties n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation récente par des experts indépendants. Sachant par ailleurs qu'une réserve générale à ce sujet a été émise par les Co-commissaires aux comptes.

- La constatation d'une provision de 2,7 millions de dinars au titre des financements accordés à la Société Financière de Recouvrement des Créances «SOFINREC», filiale de la Banque et ce, suite à l'acquisition par cette dernière de créances totalement provisionnées par la Banque au prix de la valeur des garanties y afférentes.

En conséquence, la BNA a apporté, aux états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2010, les modifications recommandées par la Banque Centrale de Tunisie ce qui a ramené le résultat net de l'exercice de la BNA à 43.190 mDT et le résultat net consolidé, part du groupe, à 46.676 mDT.

Par ailleurs, la proposition à l'Assemblée Générale de distribuer des dividendes à hauteur de 0,400 DT par action est maintenue.

Il est à noter que la Banque envisage de faire appel à des experts indépendants pour procéder à l'actualisation de la valeur des garanties en question.

Concernant la provision exigée au titre des financements accordés à la SOFINREC, il y a lieu de préciser que les garanties couvrant les créances cédées ont fait l'objet d'une décote au niveau de la Banque.»

---

**\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREAMCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### « Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 14/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 28/07/2011 a décidé de lancer un premier emprunt obligataire de 50 millions de dinars d'une durée de 10 ans à deux taux d'émission au choix du souscripteur : un taux fixe de 6,10% brut l'an et /ou un taux d'intérêt variable de TMM + 1 % brut l'an.

**Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 »

**Montant :** 50.000.000 dinars divisés en 500.000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

#### Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- **Taux fixe :** 6,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet qui est égale à 4,5858%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,5858%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,10% l'an pour le présent emprunt subordonné.

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 10 ans.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 5,5 ans pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **4,652 années**.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné seront ouvertes le **26/08/2011** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le **26/09/2011**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 26/09/2011, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **26/10/2011**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 26/10/2011, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/09/2011, seront décomptés payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **26/09/2011**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation subordonnée, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **26/09/2021**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital de l'emprunt auront lieu le **26/09/2012**.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/08/2011** aux guichets Amen Bank, siège social et agences.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011- » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation :** Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligatoire subordonné, Amen Bank s'engage à demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligatoire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** Amen Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligatoire subordonné « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

- Suite -

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :** L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable: les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

**Rang de créance :** En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence AMEN BANK 2011 » enregistré auprès du CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-sé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

**Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :** Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 11-750 en date du 12 août 2011, du document de référence « AMEN BANK 2011 » enregistré par le CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003, des états financiers intermédiaires de AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2011 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2011 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V- 1002 Tunis- et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et d'Amen Bank [www.amenbank.com.tn](http://www.amenbank.com.tn).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 et les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 d'Amen Bank seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DES SOCIETES**Assemblées Générales**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège Social : Rue Hedi Nouria Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **24 août 2011** à 22 h à l'hôtel Sheraton à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du Groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2010.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2010 et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2010.
5. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
7. Cooptation d'un administrateur.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 24 AOUT 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,508%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,525%	1 007,357
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,537%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,567%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,604%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012	4,679%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,170%		997,083
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,354%	1 014,339
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,513%	1 046,971
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,586%	1 068,556
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,771%	1 036,963
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,111%		966,027
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,121%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,133%	1 029,204
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	960,403
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,212%	1 051,829
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,216%		951,618

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	138,031 138,042		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,106 12,107		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,238 1,239		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,416 33,419		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,777 45,781		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	154,913 154,712		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	541,073 538,614		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	124,612 124,214		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	123,669 123,579		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	112,784 112,633		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	110,767 110,522		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	90,685 90,455		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	151,695 151,586		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	96,401 96,262		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,983 101,074		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 257,779 1 264,553		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 160,889 2 161,263		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	105,871 106,540		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	108,737 109,630		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	117,295 117,831		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 157,426 1 157,173		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	117,353 118,972		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,004 14,171		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 660,786 5 686,514		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 580,902 6 599,963		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,111 2,121		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,771 1,780		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,049 1,075		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,552 106,564
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	103,078 103,089
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,890 103,901
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,813 101,823
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,988 101,999
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	106,076 106,085
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,483 102,494
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,604 102,614
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,755 102,765
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,378 104,387
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,336 101,347
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,822 102,834
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,748 102,757
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,330 105,339
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,632 104,643
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,890 101,898
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,629 101,639
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	103,010 103,019
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	101,073 101,083
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	102,119 102,128

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,739	102,747
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,267	101,277
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	103,019	103,029
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,561	103,569
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,860	100,869
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,398	10,399
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,361	102,371
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,526	101,535
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,277	100,342
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	75,371	74,969
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	141,523	140,895
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 400,451	1 393,760
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	111,267	111,180
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	113,102	112,828
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	86,134	86,037
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	16,000	15,994
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	258,276	257,783
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,851	44,941
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 167,281	2 163,673
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	75,988	75,928
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	56,551	56,505
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	99,468	99,360
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	108,154	107,919
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	99,072	98,819
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,617	11,595
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,578	12,537
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,939	16,838
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,708	16,595
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,434	11,425
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	123,006	122,960
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	122,484	122,441
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,168	10,156
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	111,900	111,672
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,119	19,090
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	100,230	100,019
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	101,180	101,025
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	97,922	98,312
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	103,782	105,929
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	136,030	137,271
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,930	9,994
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	110,741	111,309
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,325	111,721
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,782	101,352
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,195	101,003
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	182,110	185,002
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	162,112	164,061
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	140,646	141,520
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 944,355	10 085,284
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	190,326	194,391
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	127,273	128,577
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 372,088	1 393,889
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	103,544	103,622
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	95,271	95,504
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	110,007	111,477
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 856,672	9 924,869

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES
-------------------

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES****LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011, accompagnés de l'Avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI ( ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY.

**SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2011****BILAN : ACTIFS**

période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2011

*(Montants en Dinars)*

	Notes	Au 30 juin 2 011	Au 30 juin 2 010	Au 31 déc- 2 010
<b>Actifs non courants</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles	(1)	1 103 015	998 256	1 003 656
Moins: amortissements		-962 205	-908 556	-937 642
		<b>140 810</b>	<b>89 700</b>	<b>66 014</b>
Immobilisations corporelles	(1)	88 477 990	81 703 505	86 726 702
Moins: amortissements		-52 600 400	-49 580 926	-51 140 922
		<b>35 877 590</b>	<b>32 122 579</b>	<b>35 585 780</b>
Immobilisations financières	(2)	1 042 920	865 872	1 041 420
Moins: provisions		-92 837	-45 826	-92 837
		<b>950 083</b>	<b>820 046</b>	<b>948 583</b>
<b>Total des Actifs immobilisés</b>		<b>36 968 483</b>	<b>33 032 325</b>	<b>36 600 377</b>
Autres actifs non courants				
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>36 968 483</b>	<b>33 032 325</b>	<b>36 600 377</b>
<b>Actifs courants (en DT)</b>				
Stocks		3 825 898	3 123 547	3 512 496
Moins: provisions		-7 594	-130 942	-7 594
	(3)	<b>3 818 304</b>	<b>2 992 605</b>	<b>3 504 902</b>
Clients et comptes rattachés		17 679 871	17 446 122	10 493 763
Moins: provisions		-250 488	-234 888	-250 488
	(4)	<b>17 429 383</b>	<b>17 211 234</b>	<b>10 243 275</b>
Autres actifs courants		8 655 116	6 925 079	8 807 991
Moins: provisions			-20 000	
	(5)	<b>8 655 116</b>	<b>6 905 079</b>	<b>8 807 991</b>
Placements et autres actifs financiers		10 811	176 684	27 575
Moins: provisions			-59 011	
	(6)	<b>10 811</b>	<b>117 673</b>	<b>27 575</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	894 425	1 023 359	1 762 518
<b>Total des actifs courants</b>		<b>30 808 039</b>	<b>28 249 950</b>	<b>24 346 261</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>67 776 522</b>	<b>61 282 275</b>	<b>60 946 638</b>

## SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2011

## BILAN : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2011

*(Montants en Dinars)*

	Notes	Au 30 juin 2 011	Au 30 juin 2 010	Au 31 déc- 2 010
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		26 023 650	23 855 025	23 855 025
Réserves		2 401 140	3 841 223	3 841 223
Réserves pour investissement exonérés				
Subventions reçues		1 563 588	105 722	1 671 851
Résultats reportés				
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>29 988 378</b>	<b>27 801 970</b>	<b>29 368 099</b>
Résultat de l'exercice		<b>5 285 955</b>	<b>6 021 995</b>	<b>10 747 652</b>
				1 990 000
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(8)	<b>35 274 333</b>	<b>33 823 965</b>	<b>40 115 751</b>
<b>Passifs</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts				
Autres passifs financiers (dépôts de garantie)	(9)	12 493 140	12 548 448	12 471 710
Provisions	(10)	59 524	110 553	
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>12 552 664</b>	<b>12 659 001</b>	<b>12 471 710</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	3 683 790	3 130 032	6 417 497
Autres passifs courants	(12)	8 509 262	11 410 103	1 941 680
Concours bancaires & A. passifs fin.	(13)	7 756 473	259 174	
<b>Total des passifs courants</b>		<b>19 949 525</b>	<b>14 799 309</b>	<b>8 359 177</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>32 502 189</b>	<b>27 458 310</b>	<b>20 830 887</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>67 776 522</b>	<b>61 282 275</b>	<b>60 946 638</b>

**SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE**  
**ETAT DE RESULTAT**  
période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2011  
(modèle de référence)

*(Montants en Dinars)*

	Notes	Au 30 juin 2 011	Au 30 juin 2 010	Au 31 déc 2 010
Revenus	(14)	10 546 215	12 006 558	24 292 347
Coût des ventes	(15)	-6 811 251	-7 216 829	-14 511 394
<b>Marge brute</b>		<b>3 734 964</b>	<b>4 789 729</b>	<b>9 780 953</b>
Autres produits d'exploitation	(16)	2 094 328	1 727 508	5 281 023
Frais de distribution	(17)	-902 912	-883 555	-1 928 928
Frais d'administration répartis	(18)	-1 479 128	-1 457 766	-3 095 528
Autres charges d'exploitation	(19)	-843 416	-730 714	-1 637 188
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 603 836</b>	<b>3 445 202</b>	<b>8 400 332</b>
Produits financiers nets	(20)	129 328	413 612	762 523
Produits des placements	(21)	158	957	8 122
Produits des participations	(22)	2 962 263	2 699 784	2 699 784
Autres gains ordinaires		11 431	293 785	75 323
<b>Résultat des activités ordinaires AV. Impôt</b>		<b>5 707 016</b>	<b>6 853 340</b>	<b>11 946 084</b>
Impôt sur les sociétés	(23)	-421 061	-831 345	-1 198 432
<b>Résultat des activités ordinaires Après Impôt</b>		<b>5 285 955</b>	<b>6 021 995</b>	<b>10 747 652</b>
Effet des modifications comptables				
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>5 285 955</b>	<b>6 021 995</b>	<b>10 747 652</b>

**SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2011**  
(modèle de référence)

(Montants en Dinars)

	Notes	Au 30 juin 2 011	Au 30 juin 2 010	Au 31 déc - 2 010
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients		10 182 982	12 743 471	35 139 451
Intérêts reçus	(24)	825	957	2 740
Encaissements provenant des placements à court terme	(25)	8 476	4 823 907	6 446 746
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-10 637 063	-9 713 207	-19 348 175
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(26)	-836 047	-1 738 616	-2 527 483
Intérêts payés	(27)	-122 699	-10 143	-42 216
Décaissements provenant des placements à court terme		0	-2 920 348	-4 440 508
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-1 403 526</b>	<b>3 186 021</b>	<b>15 230 577</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(28)	-3 065 327	-3 013 577	-10 423 583
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29)	11 431	7 400	75 323
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-3 053 896</b>	<b>-3 006 177</b>	<b>-10 348 260</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Encaissement Dépôt de garantie		8 160		
Décaissement Dépôt de garantie				-61 380
Dividendes et autres distributions payés	(30)	-4 085 351		-8 484 445
Dividendes et autres distributions reçus				2 699 784
Encaissement de subvention d'investissement				2 135 077
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-4 077 191</b>	<b>0</b>	<b>-3 710 964</b>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	(31)	-89 953	-28 649	-21 804
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-8 624 566</b>	<b>151 195</b>	<b>1 149 529</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 762 518</b>	<b>612 989</b>	<b>612 989</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(32)	<b>-6 862 048</b>	<b>764 185</b>	<b>1 762 518</b>

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 30 JUIN 2011

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés <sup>(1)</sup>	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	6 811 250	4 044 823	900 079	1 116 632	749 716	
Frais de distribution	902 911	41 931	126 458	434 257	300 265	
Frais d'administration	1 479 128	38 165	739 335	122 660	578 968	
Autres charges d'exploitation	843 416				843 416	dont : 653 424 DT Assistance Technique
I/S	421 061				412 719	
	<b>10 449 426</b>	<b>4 124 919</b>	<b>1 765 872</b>	<b>1 673 549</b>	<b>2 885 084</b>	

(1) Achats consommés de matières stockées et de matières non stockées

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS : Situation intermédiaire arrêtée au 30 Juin 2011**  
**MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS**

## **1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2011.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

### **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

#### ▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

#### ▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

**2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS****BILAN – ACTIF****NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeurs brutes au 31/12/2010</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Virements compte à compte</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Valeurs brutes au 30/06/2011</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 003 656</b>	<b>0</b>	<b>99 359</b>	<b>0</b>	<b>1 103 015</b>
Logiciels	983 656		99 359		1 083 015
Fonds de commerce	20 000				20 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>86 726 702</b>	<b>2 300 743</b>	<b>&lt;411 804&gt;</b>	<b>&lt;137 650&gt;</b>	<b>88 477 990</b>
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 338 287				2 338 287
Matériel et outillage	24 922 475		450 359	<95>	25 372 739
Matériel de transport	2 092 566		248 505		2 341 071
M.M.B & A.A.I	10 273 120		97 012	<115 893>	10 254 239
Emballages	29 751 205		127 900	<21 662>	29 857 443
Immobilisations encours	16 157 665	2 300 743	<1 335 580>		17 122 828
<b>Total</b>	<b>87 730 358</b>	<b>2 300 743</b>	<b>-312 445</b>	<b>&lt;137 650&gt;</b>	<b>89 581 005</b>

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Amortissements au 31/12/2010</b>	<b>Dotations</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres variation s</b>	<b>Amortisse ments au 30/06/2011</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>937 643</b>	<b>24 562</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>962 205</b>
Logiciels	937 643	24 562			962 205
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>51 140 922</b>	<b>1 589 462</b>	<b>&lt;129 984&gt;</b>	<b>0</b>	<b>52 600 400</b>
Terrains					
Constructions	1 416 961	88 460			1 505 421
Matériel et outillage	19 934 229	740 029	<95>		20 674 162
Matériel de transport	1 737 084	82 047			1 819 132
M.M.B & A.A.I	5 353 855	51 649	<115 028>		5 290 476
Emballages	22 698 793	627 277	<14 861>		23 311 209
Immobilisations encours					
<b>Total</b>	<b>52 078 565</b>	<b>1 614 024</b>	<b>&lt;129 984&gt;</b>		<b>53 562 605</b>

**NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>		<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Titres de participation	(a)	753 495	753 495	753 495
Prêts au personnel	(b)	69 580	27 466	67 580
Dépôts et cautionnements		219 845	84 911	220 345
<b>Total brut</b>		<b>1 042 920</b>	<b>865 872</b>	<b>1 041 420</b>
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières		<92 837>	<45 826>	<92 837>
<b>Total net</b>		<b>950 083</b>	<b>820 046</b>	<b>948 583</b>

(a) Le solde de ce compte comprend principalement les titres détenus dans notre filiale AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES, pour une valeur de 749 940 DT, correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts en tenant compte du reclassement des prêts du personnel muté de ALT vers notre filiale ALTS.

**NOTE 3 : STOCKS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>		<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Matières premières		452 406	125 449	93 752
Matières consommables		2 367 376	2 428 314	2 708 782
Gaz fabriqués		568 058	431 360	452 997
Travaux en cours		109 581	75 772	87 396
Marchandises en transit		328 477	62 652	169 569
<b>Total brut</b>		<b>3 825 898</b>	<b>3 123 547</b>	<b>3 512 496</b>
Provision pour dépréciation des stocks		<7 594>	<130 942>	<7 594>
<b>Total net</b>		<b>3 818 304</b>	<b>2 992 605</b>	<b>3 504 902</b>

**NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>		<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Air Liquide Tunisie Services		13 666 226	13 585 487	6 167 178
Autres clients		4 013 645	3 860 635	4 326 585
<b>Total brut</b>		<b>17 679 871</b>	<b>17 446 122</b>	<b>10 493 763</b>
Provision pour dépréciation des clients		<250 488>	<234 888>	<250 488>
<b>Total net</b>		<b>17 429 383</b>	<b>17 211 234</b>	<b>10 243 275</b>

**NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Taxe de formation professionnelle	229 834	178 914	232 406
Charges payées ou comptabilisées d'avance	66 112	47 354	43 724
Sociétés du Groupe (a)	712 858	684 183	841 567
Consignations en douane	102 750	68 888	64 030
Produits à recevoir (b)	5 292 097	4 879 696	4 724 392
TVA	1 678 388	605 167	2 437 956
Impôt sur les sociétés	5 513	-	250 703
Autres comptes d'actifs courants	567 564	460 877	213 213
<b>Total brut</b>	<b>8 655 116</b>	<b>6 925 079</b>	<b>8 807 991</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs		<20 000>	
<b>Total</b>	<b>8 655 116</b>	<b>6 905 079</b>	<b>8 807 991</b>

(a) Ce poste enregistre principalement des règlements clients encaissés par ALTS pour le compte d'ALT.

(b) Ce poste enregistre pour un montant de 1 913 KDT la redevance due par ALTS à ALT au titre du premier semestre 2011 et pour 393 KDT les intérêts financiers sur des factures échues non réglées par notre filiale ALTS.

**NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	8 811	65 330	17 258
Titres de placement	2 000	111 354	10 318
<b>Total brut</b>	<b>10 811</b>	<b>176 684</b>	<b>27 576</b>
Provision pour dépréciation des prêts		<59 011>	
<b>Total net</b>	<b>10 811</b>	<b>117 673</b>	<b>27 576</b>

**NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Banque de Tunisie	382 313	655 935	1 336 757
UBCI	9 773	1 116	5 297
Autres établissements bancaires	499 350	362 071	417 604
Caisses	2 989	4 237	2 860
<b>Total</b>	<b>894 425</b>	<b>1 023 359</b>	<b>1 762 518</b>

**BILAN – PASSIF****NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2011 se détaille comme suit :

		<b>Au 31 décembre 2010 (avant affectation du résultat)</b>	<b>Affectation du résultat 2010 (conformément à l'AGO du 09 juin 2011)</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Au 30 juin 2011</b>
Capital social	(a)	23 855 025		2 168 625	26 023 650
Réserve légale		2 186 712	198 790		2 385 503
Primes d'émission		0			0
Primes et boni de fusion		0			0
Autres réserves		1 654 511	-1 460 248	<178 625>	15 637
Subvention d'investissement		1 671 851		<108 263>	1 563 588
Report à nouveau		0			0
Résultat de l'exercice		10 747 652	-10 747 652	5 285 955	5 285 955
Compte spécial d'investissement		0	1 990 000	<1 990 000>	0
<b>Total</b>		<b>40 115 751</b>	<b>-10 019 111 (b)</b>	<b>5 177 692</b>	<b>35 274 333</b>

(a) Augmentation de capital par incorporation de réserves conformément à la première résolution de l'AGE du 09 juin 2011. Le capital est désormais divisé en 1 040 946 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes à payer au titre de l'exercice 2010.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage</b>
Air Liquide International	615 303	59,11 %
Banque de Tunisie	195 801	18,81 %
Banque Nationale Agricole	115 129	11,06 %

**NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

**NOTE 10 : PROVISIONS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Provisions pour risques	59 524	10 553	
Provisions pour charges		100 000	
<b>Total</b>	<b>59 524</b>	<b>110 553</b>	<b>0</b>

**NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Fournisseurs d'exploitation	961 182	204 843	2 422 457
Fournisseurs d'immobilisation	1 664 096	2 403 541	2 660 087
Fournisseurs factures non parvenues	1 058 512	521 648	1 334 953
<b>Total</b>	<b>3 683 790</b>	<b>3 130 032</b>	<b>6 417 497</b>

**NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Charges à payer	839 045	771 498	845 770
C.N.S.S.	135 026	144 343	192 884
Compte courant actionnaires (a)	6 028 703	8 717 077	320 217
Société du Groupe	5 822	102 609	298 001
Impôts et taxes (b)	171 604	388 920	212 868
Autres créditeurs	1 329 062	1 285 656	71 940
<b>Total</b>	<b>8 509 262</b>	<b>11 410 103</b>	<b>1 941 680</b>

(a) Dont 5 934 KDT de dividendes à payer pour le compte de notre actionnaire Air Liquide International

(b) Durant l'année 2010, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009. Ce contrôle a été clôturé en décembre 2010 par une notification de redressement fiscal par laquelle l'administration a réclamé le paiement d'un montant total en principal et intérêt de 3 279 819 dinars et un ajustement à la baisse des reports de TVA et de la Taxe de formation professionnelle pour un montant respectif de 8 299 dinars et 187 306 dinars.

Les résultats de la vérification ont été rejetés par la société et ont fait l'objet d'une opposition dans le délai prévu par l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux et contentieux fiscal. En attendant la réponse de l'administration à l'opposition de la société la direction d'Air Liquide Tunisie estime que les redressements de l'administration fiscale ne sont pas fondés et qu'il n'y a pas lieu de constituer une provision pour couvrir les risques éventuels qui découlent du dit contrôle.

**NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Banque de Tunisie	7 756 473	259 174	
Autres		0	
<b>Total</b>	<b>7 756 473</b>	<b>259 174</b>	<b>0</b>

**ETAT DE RESULTAT****NOTE 14 : REVENUS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 546 215</b>	<b>12 006 558</b>	<b>24 292 347</b>

**NOTE 15 : COUT DES VENTES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Achats consommés	4 044 823	4 403 852	8 489 720
Frais de personnel	900 079	1 031 572	1 673 533
Services extérieurs	749 716	724 358	2 144 603
Amortissements et provisions	1 116 632	1 057 047	2 203 538
<b>Total</b>	<b>6 811 251</b>	<b>7 216 829</b>	<b>14 511 394</b>

**NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Redevance (a)	1 913 461	1 727 508	3 926 178
Produits divers d'exploitation	49 271		785 897
Quote-part des subventions d'investissement	108 263		568 948
Inscrite au résultat			
Locations	23 333		
<b>Total</b>	<b>2 094 328</b>	<b>1 727 508</b>	<b>5 281 023</b>

(a) Il s'agit de la redevance due par notre filiale Air Liquide Tunisie Services à notre société Air Liquide Tunisie au titre du 1er semestre 2011.

**NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Achats non stockés	41 931	22 054	105 637
Frais de personnel	126 458	143 585	286 715
Services extérieurs	195 050	270 305	643 281
Amortissements et provisions	434 257	447 610	893 295
Autres charges	105 215		
<b>Total</b>	<b>902 911</b>	<b>883 555</b>	<b>1 928 928</b>

**NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Frais du personnel administratif	739 335	489 533	1 352 846
Achats non stockés	38 165	19 631	84 669
Amortissements	122 660	223 886	311 965
Autres charges administratives	578 968	724 716	1 346 049
<b>Total</b>	<b>1 479 128</b>	<b>1 457 766</b>	<b>3 095 528</b>

**NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
Redevance Air Liquide SA	653 424	685 662	1 408 656
Diverses charges ordinaires			371 085
Frais de personnel			
Amortissements et provisions (a)			<142 553>
Services extérieurs	189 992	45 052	
<b>Total</b>	<b>843 416</b>	<b>730 714</b>	<b>1 637 188</b>

**NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
<b><i>Charges financières</i></b>	<276 155>	<38 791>	<424 468>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<111 704>	<10 143>	<46 041>
Pertes de change	<164 451>	<28 649>	<378 427>
<b><i>Produits financiers</i></b>	405 483	452 403	1 186 991
Intérêts de retard (a)	393 040	452 403	798 431
Intérêts créditeurs des comptes courants	825		2 740
<i>Gain de change</i>	11 618		385 820
<b>Produits financiers nets</b>	<b>129 328</b>	<b>413 612</b>	<b>762 523</b>

(a) Ce poste enregistre le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par notre filiale Air Liquide Tunisie Services.

**NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Le solde de ce poste représente le revenu des placements en SICAV.

**NOTE 22 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS**

Le solde de ce poste représente le dividende reçu de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2010.

**NOTE 23 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****NOTE 24 : INTERETS RECUS**

Ce poste représente les encaissements des intérêts des comptes bancaires et des intérêts des placements en bons de trésor.

**NOTE 25 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES PLACEMENTS A COURT TERME**

Ce poste représente l'encaissement lié au rachat de SICAV.

**NOTE 26 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels ainsi que les droits et taxes mensuels.

**NOTE 27 : INTERETS PAYES**

Ce poste représente les décaissements des intérêts des comptes bancaires.

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre 2011.

**NOTE 29 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS**

Ce poste représente les encaissements liés aux ventes d'immobilisations corporelles réalisées au cours du premier semestre 2011.

**NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES**

Ce poste représente les décaissements liés au paiement des dividendes pour les actionnaires résidents.

**NOTE 31 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

**NOTE 32 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE:**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-Déc-10</b>
Banque de Tunisie	-7 374 161	396 761	1 336 757
UBCI	9 773	1 116	5 297
Autres établissements bancaires	499 350	362 072	417 603
Caisses	2 989	4 236	2 860
<b>Total</b>	<b>-6 862 049</b>	<b>764 185</b>	<b>1 762 518</b>

Soit au bilan :

<b>Rubriques</b>	<b>30-Juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-Déc-10</b>
Actif < Liquidités et équivalents de liquidités	894 425	1 023 359	1 762 518
Passif < Concours bancaires & A. passifs fin.	<7 756 473>	<259 174>	
<b>Total</b>	<b>-6 862 048</b>	<b>764 185</b>	<b>1 762 518</b>

**NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-Déc-10</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Cautions douanières	6 100	1 100	19 700
Cautions sur marchés	9 077	21 575	21 576
<b>Total</b>	<b>15 177</b>	<b>22 675</b>	<b>41 276</b>

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011**

***Introduction***

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA arrêtés au 30 juin 2011, joints au présent rapport, et comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA au 30 juin 2011, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur le paragraphe (b) de la note 12 sur les états financiers intermédiaires qui fournit une information sur les résultats de la vérification approfondie de la situation fiscale de la société.

La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA a reçu fin décembre 2010 une notification de redressement fiscal. Les résultats de la vérification fiscale exposés au paragraphe (b) cité plus haut ont fait l'objet d'une opposition dans le délai prévu par l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux et contentieux fiscal. Toutefois à la date de l'établissement du présent rapport l'administration fiscale n'a pas répondu par écrit à l'opposition de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, cette dernière aura également le droit de porter l'affaire devant les tribunaux compétents en cas de désaccord avec l'administration fiscale. Aussi le dénouement de cette affaire ne sera-t-il connu qu'après épuisement des différents recours prévus par le code des droits et procédures fiscaux et contentieux fiscal.

Fait à Tunis le, 18 Août 2011

Les commissaires aux comptes

Mohamed MEHDI  
ECC MAZARS

*Mourad Guellaty*

## AVIS DES SOCIETES

### BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Abderrazak GABSI et M. Samir LABIDI. Ces états ont été modifiés par le Conseil d'Administration de la BNA en date du 23 août 2011.

### BILAN Arrêté au 31 décembre 2010

(Unité : en mille dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
<b>ACTIF</b>					
<b>1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP &amp; TGT</b>	<b>4.1</b>	<b>192 024</b>	<b>427 593</b>	<b>-235 569</b>	<b>-55,1</b>
<b>2- Créances sur les établissements bancaires &amp; financiers</b>	<b>4.2</b>	<b>50 542</b>	<b>113 198</b>	<b>-62 656</b>	<b>-55,4</b>
<b>3- Créances sur la clientèle</b>	<b>4.3</b>	<b>5 226 588</b>	<b>4 358 039</b>	<b>868 549</b>	<b>19,9</b>
<i>a- Comptes débiteurs</i>		587 784	498 191	89 593	18,0
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		4 178 390	3 365 368	813 022	24,2
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		434 172	467 035	-32 863	-7,0
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		26 242	27 445	-1 203	-4,4
<b>4- Portefeuille-titres commercial</b>	<b>4.4</b>	<b>297 516</b>	<b>311 799</b>	<b>-14 283</b>	<b>-4,6</b>
<b>5- Portefeuille d'investissement</b>	<b>4.5</b>	<b>343 145</b>	<b>310 557</b>	<b>32 588</b>	<b>10,5</b>
<b>6- Valeurs immobilisées</b>	<b>4.6</b>	<b>55 081</b>	<b>53 593</b>	<b>1 488</b>	<b>2,8</b>
<b>7- Autres actifs</b>	<b>4.7</b>	<b>89 146</b>	<b>74 720</b>	<b>14 426</b>	<b>19,3</b>
<i>a- Comptes d'attente &amp; de régularisation</i>		52 574	35 043	17 531	50,0
<i>b- Autres</i>		36 572	39 677	-3 105	-7,8
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 254 042</b>	<b>5 649 499</b>	<b>604 543</b>	<b>10,7</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>1- Banque Centrale et CCP</b>		<b>50 029</b>	<b>1</b>	<b>50 028</b>	
<b>2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires &amp; financiers</b>	<b>4.8</b>	<b>162 788</b>	<b>15 696</b>	<b>147 092</b>	<b>937,1</b>
<b>3- Dépôts &amp; avoirs de la clientèle</b>	<b>4.9</b>	<b>4 774 682</b>	<b>4 395 917</b>	<b>378 765</b>	<b>8,6</b>
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 350 625	1 108 078	242 547	21,9
<i>b- Autres dépôts &amp; avoirs</i>		3 424 057	3 287 839	136 218	4,1
<b>4- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>4.10</b>	<b>518 353</b>	<b>542 288</b>	<b>-23 935</b>	<b>-4,4</b>
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		49 108	52 576	-3 468	-6,6
<i>b- Autres fonds empruntés</i>		-	-	-	-
<i>c- Ressources spéciales</i>		469 245	489 712	-20 467	-4,2
<b>5- Autres passifs</b>	<b>4.11</b>	<b>199 048</b>	<b>202 035</b>	<b>-2 987</b>	<b>-1,5</b>
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		19 954	18 330	1 624	8,9
<i>b- Comptes d'attente &amp; de régularisation</i>		143 654	147 377	-3 723	-2,5
<i>c- Autres</i>		35 440	36 328	-888	-2,4
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 704 900</b>	<b>5 155 937</b>	<b>548 963</b>	<b>10,6</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>1a- Capital social</b>	<b>4.12</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1b- Actionnaires, capital non appelé</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>-</b>
<b>2- Réserves</b>	<b>4.12</b>	<b>213 484</b>	<b>184 478</b>	<b>29 006</b>	<b>15,7</b>
<b>3- Actions propres</b>	<b>4.13</b>	<b>-1 198</b>	<b>-3</b>	<b>-1 195</b>	<b>39 833,3</b>
<b>4- Autres capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>133 000</b>	<b>133 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5- Résultats reportés</b>	<b>4.12</b>	<b>666</b>	<b>3 889</b>	<b>-3 223</b>	<b>-82,9</b>
<i>- Report à nouveau</i>		28	150	-122	-81,3
<i>- Effets des modifications comptables</i>		638	3 739	-3 101	-82,9
<b>6- Résultat de l'exercice</b>	<b>4.12</b>	<b>43 190</b>	<b>37 198</b>	<b>5 992</b>	<b>16,1</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>549 142</b>	<b>493 562</b>	<b>55 580</b>	<b>11,3</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 254 042</b>	<b>5 649 499</b>	<b>604 543</b>	<b>10,7</b>

*Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2010*

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2010**

(Unité : en mille dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>					
<b>HB1- Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>5.1</b>	<b>750 263</b>	<b>714 665</b>	<b>35 598</b>	<b>5,0</b>
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		139 063	100 641	38 422	38,2
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		451 200	454 024	-2 824	-0,6
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	-	-
<b>HB2- Crédits documentaires</b>		<b>561 006</b>	<b>324 711</b>	<b>236 295</b>	<b>72,8</b>
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		93 934	28 207	65 727	233,0
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		467 072	296 504	170 568	57,5
<b>HB3- Actifs donnés en garantie</b>		-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>1 311 269</b>	<b>1 039 376</b>	<b>271 893</b>	<b>26,2</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>					
<b>HB4- Engagements de financement donnés</b>		<b>403 962</b>	<b>287 776</b>	<b>116 186</b>	<b>40,4</b>
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		403 962	287 776	116 186	40,4
<b>HB5- Engagements sur titres</b>		<b>9 681</b>	<b>8 795</b>	<b>886</b>	<b>10,1</b>
<i>a - Participations non libérées</i>		4 552	5 216	-664	-12,7
<i>b - Autres</i>		5 129	3 579	1 550	43,3
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>413 643</b>	<b>296 571</b>	<b>117 072</b>	<b>39,5</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>					
<b>HB7- Garanties reçues</b>	<b>5.2</b>	<b>506 125</b>	<b>468 873</b>	<b>37 252</b>	<b>7,9</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>506 125</b>	<b>468 873</b>	<b>37 252</b>	<b>7,9</b>

## ÉTAT DES RÉSULTATS

### Période du 01/01 au 31/12/2010

(Unité : en mille dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
<b>PR1- Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>6.1</b>	<b>318 099</b>	<b>313 711</b>	<b>4 388</b>	<b>1,4</b>
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires &amp; financiers</i>		8 344	10 283	-1 939	-18,9
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		297 512	290 727	6 785	2,3
<i>c - Autres intérêts &amp; revenus assimilés</i>		12 243	12 701	-458	-3,6
<b>PR2- Commissions (en produits)</b>	<b>6.2</b>	<b>47 249</b>	<b>44 760</b>	<b>2 489</b>	<b>5,6</b>
<b>PR3- Gains sur portefeuille commercial et opér. financières</b>	<b>6.3</b>	<b>29 071</b>	<b>27 433</b>	<b>1 638</b>	<b>6,0</b>
<b>PR4- Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>6.4</b>	<b>12 916</b>	<b>10 504</b>	<b>2 412</b>	<b>23,0</b>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>407 335</b>	<b>396 408</b>	<b>10 927</b>	<b>2,8</b>
<b>CH1- Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>6.5</b>	<b>144 510</b>	<b>153 803</b>	<b>-9 293</b>	<b>-6,0</b>
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires &amp; financiers</i>		9 403	1 904	7 499	393,9
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		119 774	134 214	-14 440	-10,8
<i>c - Emprunts &amp; ressources spéciales</i>		12 521	14 170	-1 649	-11,6
<i>d - Autres intérêts &amp; charges</i>		2 812	3 515	-703	-20,0
<b>CH2- Commissions encourues</b>		<b>1 209</b>	<b>1 056</b>	<b>153</b>	<b>14,5</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>145 719</b>	<b>154 859</b>	<b>-9 140</b>	<b>-5,9</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>261 616</b>	<b>241 549</b>	<b>20 067</b>	<b>8,3</b>
<b>PR5/CH4- Dotations aux provisions &amp; résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>6.6</b>	<b>-79 969</b>	<b>-67 987</b>	<b>-11 982</b>	<b>17,6</b>
<b>PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>	<b>6.7</b>	<b>-2 253</b>	<b>-633</b>	<b>-1 620</b>	<b>255,9</b>
<b>PR7- Autres produits d'exploitation (+)</b>		<b>456</b>	<b>532</b>	<b>-76</b>	<b>-14,3</b>
<b>CH6- Frais de personnel (-)</b>	<b>6.8</b>	<b>99 157</b>	<b>97 201</b>	<b>1 956</b>	<b>2,0</b>
<b>CH7- Charges générales d'exploitation (-)</b>		<b>25 993</b>	<b>24 723</b>	<b>1 270</b>	<b>5,1</b>
<b>CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)</b>		<b>5 335</b>	<b>4 141</b>	<b>1 194</b>	<b>28,8</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>49 365</b>	<b>47 396</b>	<b>1 969</b>	<b>4,2</b>
<b>PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires</b>		<b>1 041</b>	<b>-1 592</b>	<b>2 633</b>	<b>-165,4</b>
<b>CH11- Impôt sur les bénéfices (-)</b>	<b>6.9</b>	<b>7 216</b>	<b>8 606</b>	<b>-1 390</b>	<b>-16,2</b>
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>43 190</b>	<b>37 198</b>	<b>5 992</b>	<b>16,1</b>
<b>PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires</b>					
<b>RÉSULTAT NET DEL'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>43 190</b>	<b>37 198</b>	<b>5 992</b>	<b>16,1</b>
<b>Effets des modifications comptables</b>		<b>638</b>	<b>3 739</b>	<b>-3 101</b>	<b>-82,9</b>
<b>RÉSULTAT NET DEL'EXERCICE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>43 828</b>	<b>40 937</b>	<b>2 891</b>	<b>7,1</b>

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### Période du 01/01 au 31/12/2010

(Unité : en mille dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variations	
				Montant	(%)
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		383 596	384 030	-434	-0,1
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-153 290	-161 451	8 161	-5,1
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et		-91 694	7 781	-99 475	-1278,4
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-935 942	122 955	-1 058 897	-861,2
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		384 969	212 243	172 726	81,4
6- Titres de placement		999	-715	1 714	-239,7
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-96 224	-88 672	-7 552	8,5
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-40 352	-37 616	-2 736	7,3
9- Impôt sur les sociétés		-10 284	-13 542	3 258	-24,1
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>7.1</b>	<b>-558 222</b>	<b>425 013</b>	<b>-983 235</b>	<b>-231,3</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 667	11 010	-343	-3,1
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-35 460	1 417	-36 877	-2602,5
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-8 572	-9 587	1 015	-10,6
4- Gains & plus-values sur titres de participations		2 027	7 547	-5 520	-73,1
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7.2</b>	<b>-31 338</b>	<b>10 387</b>	<b>-41 725</b>	
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
1-a- Rachat actions propres		-1 186	3 551	-4 737	-133,4
1-b- Emission d'actions		25 000	45 000	-20 000	-44,4
2- Emission d'emprunts		-	50 000	50 000	100,0
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-21 578	18 243	-84,5
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-19 525	-37 103	17 578	-47,4
5- Dividendes versés		-12 108	-7 914	-4 194	53,0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>7.3</b>	<b>-11 154</b>	<b>31 956</b>	<b>-43 110</b>	<b>-134,9</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la		-600 714	467 356	-1 068 070	-228,5
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		788 091	320 735	467 356	145,7
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>7.4</b>	<b>187 377</b>	<b>788 091</b>	<b>-600 714</b>	<b>-76,2</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2010

*(Montants exprimés en mille dinars - mDT)*

### 1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 155 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres	14 899 617	74 498 085	46,561
<b>TOTAL</b>	<b>32 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>100,000</b>

## **2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

---

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

## **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS**

---

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

#### ***3.1.1. Les engagements hors bilan***

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

#### ***3.1.2. Les créances sur la clientèle***

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux remonte aux années 2007 à 2009. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est antérieure à l'année 2007, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

<b>Classes</b>	<b>Taux de la provision</b>
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

<b>Années de transfert à contentieux</b>	<b>Taux de couverture par les provisions</b>
Années antérieures à 2007	100 %
2007-2008-2009	40 %
2010	30 %

### **3.1.3. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2010, les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

## **3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

### **3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents**

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur fonds gérés et emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

### **3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes**

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

### **3.5. Rachats d'actions propres**

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

### **3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :**

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financée par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel (à partir de 2010) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

### 3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
Titres de transaction et de placement / SIMPAR	AC4	AC5	41
Titres de transaction et de placement / SFBT	AC4	AC5	7
Titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	180
Titres de transaction et de placement / POS	AC4	AC5	715
Provisions titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	-14
Prêts sur Ligne de Crédit Agricole / LCA	AC3C	AC3B	22 375
Impayés en intérêts agricoles / LCA	AC3C	AC3B	21 364
Intérêts réservés agricoles / LCA	AC3C	AC3B	-21 364
Intérêts courus et non échus non classés / LCA	AC3C	AC3B	30
Intérêts courus et non échus classés / LCA	AC3C	AC3B	175
Intérêts courus et non échus réservés /LCA	AC3C	AC3B	-175
Amendes et pénalités fiscales	CH7	PR8/CH9	4
Provisions pour congés à payer (variation)	PR5/CH4	CH6	1 736
Provisions pour congés à payer (en-cours)	PA5A	PA5B	5 793

Par ailleurs, dans un objectif de comparabilité, certaines données de l'exercice 2009 ont été retraitées :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2009 après retraitement
<b>ÉTAT DE RÉSULTAT</b>				
<b>PR5/CH4</b>	<b>Dotations aux provisions &amp; résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif</b>	<b>-68 263</b>	<b>277</b>	<b>-67 987</b>
	<i>Indemnités de départs à la retraite et assurance groupe retraités (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 459	-
	<i>Reclassement des provisions pour congés à payer</i>	-	1 736	-
<b>PR8/CH9</b>	<b>Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>53</b>	<b>-1 642</b>	<b>-1 589</b>
	<i>Redressement fiscal (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 642	-
<b>BILAN</b>				
<b>ACTIFS</b>				
<b>AC3</b>	<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>4 357 967</b>	<b>72</b>	<b>4 358 039</b>
	<i>TVA sur commissions réservées</i>	-	72	-
<b>AC7</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>73 753</b>	<b>967</b>	<b>74 720</b>
	<i>Report d'impôt suite redressement fiscal</i>	-	967	-
<b>PASSIFS</b>				
<b>PA4</b>	<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>567 808</b>	<b>-25 520</b>	<b>542 288</b>
	<i>Subventions LCA</i>	-	-25 520	-
<b>PA5</b>	<b>Autres passifs</b>	<b>176 114</b>	<b>25 921</b>	<b>202 035</b>
	<i>Indemnités de départs à la retraite</i>	-	16 290	-
	<i>Redressement fiscal</i>	-	9 631	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>CP5</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>150</b>	<b>3 739</b>	<b>3 889</b>
	<i>Effets des modifications comptables</i>	-	3 739	-
<b>CP6</b>	<b>Résultat net</b>	<b>40 299</b>	<b>-3 101</b>	<b>37 198</b>

#### **4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN**

##### **4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 192.024 mDT au 31/12/2010 contre 427.593 mDT au 31/12/2009, soit une diminution de 235.569 mDT due essentiellement à une baisse des prêts sur le marché monétaire en dinars BCT partiellement compensée par une augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
Avoirs en caisse en dinars	28 901	31 579
Avoirs en caisse en devises	8 241	8 469
Avoirs auprès de la BCT en dinars	16 003	1 978
Avoirs auprès de la BCT en devises	18 773	7 878
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	329 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	114 796	38 214
Intérêts à percevoir	112	54
Mouvements IBS	4 703	6 682
Avoirs auprès du CCP	398	570
Chèques TGT	97	3 169
<b>TOTAL</b>	<b>192 024</b>	<b>427 593</b>

**4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont passé de 113.198 mDT au 31/12/2009 à 50.542 mDT au 31/12/2010, soit une diminution de 62.656 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
<b>a - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>46 937</b>	<b>110 256</b>
Comptes à vue	5 406	4 748
Prêts sur le marché monétaire dinars	41 167	105 170
Intérêts à percevoir	364	338
<b>b - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>3 605</b>	<b>2 942</b>
Comptes à vue	3 581	2 908
Intérêts à percevoir	24	34
<b>TOTAL</b>	<b>50 542</b>	<b>113 198</b>

### 4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2010 à 5.226.588 mDT contre 4.358.039 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 868.549 mDT (19,9%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
<b>Engagements agricoles :</b>	<b>662 005</b>	<b>313 554</b>	<b>-1 861</b>	<b>-</b>	<b>-303 542</b>	<b>670 156</b>
- Comptes débiteurs	29 097	-	-	-	-	29 097
- Autres concours à la clientèle	379 380	69 850	-1 861	-	-62 245	385 124
- Crédits sur ressources spéciales	253 528	243 704	-	-	-241 297	255 935
<b>Engagements commerciaux et industriels :</b>	<b>4 957 319</b>	<b>82 696</b>	<b>-13 272</b>	<b>-</b>	<b>-99 083</b>	<b>4 927 660</b>
- Comptes débiteurs	571 595	20 037	-	-	-32 945	558 687
- Autres concours à la clientèle	4 209 132	50 310	-13 272	-	-55 434	4 190 736
- Crédits sur ressources spéciales	176 592	12 349	-	-	-10 704	178 237
<b>Comptes courants associés</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>541</b>
<b>Créances agricoles prises en charge par l'Etat</b>	<b>26 242</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 242</b>
<b>Provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-398 011</b>	<b>-</b>	<b>-398 011</b>
<b>TOTAL AU 31/12/2010</b>	<b>5 646 107</b>	<b>396 250</b>	<b>-15 133</b>	<b>-398 011</b>	<b>-402 625</b>	<b>5 226 588</b>
<b>TOTAL AU 31/12/2009</b>	<b>4 734 742</b>	<b>373 665</b>	<b>-12 282</b>	<b>-348 084</b>	<b>-390 002</b>	<b>4 358 039</b>

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2010 se sont élevées à 115.444 mDT, contre 95.990 mDT au cours de l'année 2009, soit une évolution à la hausse de 19.454 mDT (20,3%).

#### 4.3.1. Cession des créances

La Banque a cédé, durant l'exercice 2010, un nouveau lot de créances contentieuses à la Société de Recouvrement des Créances (SOFINREC) portant sur un montant global de 44.351 mDT dont 4.078 mDT d'intérêts réservés, 2.858 mDT d'agios sur comptes courants réservés et 30.792 mDT de provisions constituées. Le prix de cession de ce lot a été fixé à 16.000 mDT.

#### **4.3.2. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :**

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 337.740 mDT (soit 4,8% du total des engagements de la Banque). Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 27.630 mDT (dont des dotations aux provisions de 25.055 mDT comptabilisées en 2010).

La situation de ces engagements au 31 décembre 2010 ainsi que leur évolution au 30 avril 2011 se résumant comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2010	Garanties admises	Provisions constituées	Engagements au 30/04/2011
<b>Personnes physiques</b>	21	9 340	13	9 353	3 799	4 417	9 534
<b>Personnes morales</b>	74	140 558	187 830	328 387	48 540	23 213	314 621
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>149 898</b>	<b>187 843</b>	<b>337 740</b>	<b>52 339</b>	<b>27 630</b>	<b>324 156</b>

#### **4.3.3. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts**

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2010 (3)	En-cours au 31/12/2010 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	32 377 607	20 144 705	12 232 902
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	152 497 541	95 264 218	57 233 323
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	11 286 563	7 834 845	3 451 718
<b>Total en DT</b>	<b>353 642 189</b>	<b>166 376 556</b>	<b>187 265 633</b>	<b>196 161 711</b>	<b>123 243 768</b>	<b>72 917 944</b>

#### 4.3.4. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULEDH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la BNA. Cette dernière considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat Tunisien sur les engagements de ces relations. En effet, par le passé, l'Etat est intervenu à plusieurs reprises pour solutionner l'endettement lourd notamment de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2010, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2010 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

<b>RELATION</b>	<b>Office des Céréales</b>	<b>ONH</b>	<b>EL FOULEH</b>	<b>OTD</b>
Engagements BNA au 31/12/2010	298 524	71 871	73 303	24 203
% Fonds Propres Nets BNA	51,26%	12,34%	12,59%	4,16%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2010	622 937	201 246	270 413	30 648
Engagements BNA au 31/05/2011	406 707	75 779	81 329	35 676
Engagements auprès du secteur au 31/05/2011	664 717	213 606	289 393	41 402
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	28 789	11 393	-

#### 4.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 297.516 mDT au 31/12/2010 contre 311.799 mDT au 31/12/2009, soit une diminution de 14.283 mDT s'expliquant essentiellement par la baisse des bons du Trésor détenus par la Banque qui ont passés de 318.039 mDT au 31/12/2009 à 301.668 mDT au 31/12/2010.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
<b>Titres à revenu variable :</b>	<b>52</b>	<b>149</b>
- Titres cotés	58	149
- Provisions sur titres	-6	-
<b>Titres à revenu fixe :</b>	<b>297 464</b>	<b>311 650</b>
- Bons du Trésor	301 668	318 039
- Créances et dettes rattachées	-4 204	-6 389
<b>TOTAL</b>	<b>297 516</b>	<b>311 799</b>

#### 4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 343.145 mDT au 31/12/2010 contre 310.557 mDT au 31/12/2009.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation et de placement	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Participations avec engagement de rétrocession	Agios réservés / portage	Total au 31/12/2010
<b>Valeur brute au 31 décembre 2010 :</b>	<b>112 534</b>	<b>43 969</b>	<b>63 242</b>	<b>152 970</b>	<b>1 700</b>	<b>-141</b>	<b>374 274</b>
- Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	103 105	24 909	46 092	164 262	2 500	-207	340 661
- Acquisitions/Souscriptions	11 599	19 800	20 900	-	-	-	52 299
- Cessions	-1 070	-	-	-	-800	-	-1 870
- Récupération souscription	-1 100	-	-	-	-	-	-1 100
- Remboursements	-	-740	-3 750	-11 292	-	66	-15 716
<b>Créances rattachées</b>	<b>52</b>	<b>716</b>	<b>3 490</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 269</b>
<b>Provisions au 31 décembre 2010 :</b>	<b>-20 395</b>	<b>-</b>	<b>-14 457</b>	<b>-</b>	<b>-546</b>	<b>-</b>	<b>-35 398</b>
- Provisions au 1 <sup>er</sup> janvier	-20 438	-	-10 883	-	-803	-	-32 124
- Dotations de l'exercice	-1 944	-	-5 278	-	-	-	-7 222
- Reprises de provisions	1 987	-	1 704	-	257	-	3 948
<b>Valeur nette au 31 décembre 2010</b>	<b>92 191</b>	<b>44 685</b>	<b>52 275</b>	<b>152 981</b>	<b>1 154</b>	<b>-141</b>	<b>343 145</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2009</b>	<b>82 721</b>	<b>25 103</b>	<b>36 918</b>	<b>164 325</b>	<b>1 697</b>	<b>-207</b>	<b>310 557</b>

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (24.669 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT) dont FCP OPTIMA (17.000 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
Titres cotés	45 066	37 153
Titres non cotés	66 869	65 353
Titres OPCVM	599	599
<b>Total</b>	<b>112 534</b>	<b>103 105</b>

Les provisions sur les titres de participation ont passé de 20.438 mDT au 31/12/2009 à 20.395 mDT au 31/12/2010 suite à la constatation, au cours de l'année 2010, de dotations supplémentaires pour un montant 1.944 mDT et de diverses reprises pour un montant de 1.987 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2010 comme suit : *(voir tableau ci-joint)*

Titres	% de participation	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS BNA	100,0%	500	-	500	500	-	500
BNA CAPITAUX	99,0%	4 950	-	4 950	4 950	-	4 950
SOFINREC	96,3%	7 700	-	7 700	7 700	-	7 700
SODAL	69,0%	1 447	906	541	1 447	1 125	322
SOIVM SICAF	62,9%	2 461	-	2 461	2 461	-	2 461
SODASS	60,8%	560	44	515	560	44	515
LA GENERALE DE VENTE	50,0%	2 000	1 358	642	2 000	1 071	929
STIA	50,0%	5 005	5 005	-	5 005	5 005	-
MATEUR JALTA	44,0%	560	560	-	560	560	-
SMVDA AZIZIA	33,3%	1 075	1 075	-	1 075	1 075	-
SICAR INVEST	32,3%	2 580	-	2 580	2 580	-	2 580
SIMPAR	30,3%	1 530	-	1 530	1 535	-	1 535
TIS	30,0%	75	-	75	75	-	75
AGRO-SERVICES	29,9%	60	-	60	60	-	60
IMMOBILIERE LES OEILLETES	29,4%	265	-	265	265	7	257
SODINO	27,8%	9 418	-	9 418	3 640	186	3 454
SICAV BNA	20,4%	509	-	509	509	-	509
SOGEST	20,0%	4	-	4	4	-	4
LIAL DU CENTRE	20,0%	15	15	-	15	15	-
SIDCO	19,0%	3 055	-	3 055	2 088	-	2 088
MAISON DU BANQUIER	18,2%	1 542	818	724	1 542	1 339	203
SODEK	17,6%	549	-	549	-	-	-
STR	16,2%	8 106	-	8 106	8 106	-	8 106
STBG	15,8%	473	-	473	473	-	473
Pôle de Compétitivité de Bizerte	15,0%	1 500	61	1 439	1 500	-	1 500
SPEI	14,8%	15	15	-	15	15	-
INTER-BANK SERVICES	14,2%	726	-	726	482	-	482
SFBT	14,0%	14 518	-	14 518	14 525	-	14 525
SODIS SICAR	12,8%	3 185	-	3 185	1 054	-	1 054
UNIFACTOR	12,5%	1 875	288	1 587	1 250	396	854
SIBTEL	12,4%	491	-	491	385	-	385
BAT	11,1%	500	106	394	500	40	460
TAPARURA	11,1%	250	-	250	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,1%	10 656	-	10 656	10 656	-	10 656
STI TANIT	10,9%	6 704	3 569	3 136	6 704	2 554	4 150
MONETIQUE TUNISIE	10,4%	280	-	280	280	-	280
ATL	10,0%	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
HAMMAMET SUD	10,0%	100	100	-	100	100	-
Pôle de Compétitivité de Monastir	10,0%	1 500	97	1 403	1 500	-	1 500
TDA	10,0%	400	400	-	400	400	-
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	8,3%	250	-	250	250	-	250
TUNISIE LAIT	7,7%	7 560	3 782	3 778	7 560	4 469	3 090
SODICAB	7,7%	300	67	233	300	44	256
IMPRIMERIES REUNIES	6,6%	60	60	-	60	-	60
Entrepôts Frigorifiques du Sahel	6,6%	58	-	58	58	-	58
SEM	6,3%	25	-	25	25	-	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,2%	37	37	-	37	37	-
TUNISIE TRADENET	5,0%	100	-	100	100	-	100
TUNIS CENTER	5,0%	500	-	500	500	-	500
Autres participations		4 508	2 032	2 475	5 465	1 954	3 511
<b>TOTAL</b>		<b>112 534</b>	<b>20 395</b>	<b>92 140</b>	<b>103 105</b>	<b>20 438</b>	<b>82 667</b>

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICARs se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Solde au 31/12/2010
Fonds géré SICAR INVEST 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré SICAR INVEST 2	1997	2 057	-874	-239	944
Fonds géré SICAR INVEST 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré SICAR INVEST 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré SICAR INVEST 5	2000	7 000	-3 406	-12	3 582
Fonds géré SICAR INVEST 6	2001	7 000	-1 052	-70	5 878
Fonds géré SICAR INVEST 7	2002	5 000	-261	-156	4 583
Fonds géré SICAR INVEST 8	2003	3 500	-714	-30	2 756
Fonds géré SICAR INVEST 9	2005	1 500	-	-	1 500
Fonds géré SICAR INVEST 10	2006	5 000	-	-	5 000
Fonds géré SICAR INVEST 11	2007	2 500	-	-	2 500
Fonds géré SICAR INVEST 12	2008	8 500	-	-	8 500
Fonds géré SICAR INVEST 13	2009	20 000	-	-	20 000
Fonds DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450
Fonds DEV IRADA El Kef	2010	450	-	-	450
<b>TOTAL</b>		<b>80 357</b>	<b>-15 126</b>	<b>-1 864</b>	<b>63 273</b>
Moins-values / FG 9 en instance d'affectation				-31	-31
<b>TOTAL</b>		<b>80 357</b>	<b>-15 126</b>	<b>-1 895</b>	<b>63 242</b>

L'en-cours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2010 à 14.457 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 3.574 mDT par rapport au 31/12/2009, et ce suite à la constatation, au cours de l'année 2010, de dotations complémentaires pour un montant de 5.278 mDT et de reprises pour un montant de 1.704 mDT.

#### **4.6. Valeurs immobilisées**

---

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

<b>Nature des immobilisations</b>	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2010, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2010
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>6 441</b>	<b>1 326</b>	-	-	<b>7 767</b>
- Logiciels	6 441	1 326	-	-	7 767
<b>Amortissements :</b>	<b>-4 569</b>	<b>-1 011</b>	-	-	<b>-5 580</b>
- Logiciels	-4 569	-1 011	-	-	-5 580
<b>TOTAL NET (1)</b>	<b>1 872</b>	<b>315</b>	-	-	<b>2 187</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>116 105</b>	<b>19 432</b>	<b>-698</b>	<b>-11 487</b>	<b>123 352</b>
- Terrains	2 934	33	-	245	3 212
- Constructions	45 986	4 009	-7	-1 636	48 352
- Agencements, aménagements et installations	23 461	481	-	-6	23 936
- Matériel de transport	2 015	656	-691	-	1 980
- Mobiliers, matériel de bureaux	32 202	4 858	-	-35	37 025
- Immobilisations en cours	1 558	3 050	-	-3 391	1 217
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	723	4 336	-	-4 907	152
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	468	1 828	-	-1 665	631
- Dépenses nouvelles agences	1	91	-	-92	-
- Immobilisations en dation	6 757	90	-	-	6 847
<b>Amortissements :</b>	<b>-64 384</b>	<b>-4 321</b>	<b>709</b>	-	<b>-67 996</b>
- Constructions	-18 855	-1 137	19	-	-19 973
- Agencements, aménagements et installations	-18 362	-953	-	-	-19 315
- Matériel de transport	-1 382	-216	690	-	-908
- Mobilier et matériel de bureaux	-25 785	-2 015	-	-	-27 800
<b>Dépréciations :</b>	-	<b>-2 462</b>	-	-	<b>-2 462</b>
- Immobilisations en dation	-	-2 462	-	-	-2 462
<b>TOTAL NET (2)</b>	<b>51 721</b>	<b>12 649</b>	<b>11</b>	<b>-11 487</b>	<b>52 894</b>
<b>TOTAL GENERAL (1) + (2)</b>	<b>53 593</b>	<b>12 964</b>	<b>11</b>	<b>-11 487</b>	<b>55 081</b>

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2010 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection Ksar Said	2 125	-	-2 125	2 125
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 187</b>	<b>1 150</b>	<b>-2 037</b>	<b>2 125</b>
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
<b>TOTAL</b>			<b>6 847</b>	<b>4 552</b>	<b>-2 295</b>	<b>2 462</b>

#### *4.6.1. Inventaire physique des immobilisations*

Le BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2010, une valeur brute de 131.119 mDT, des amortissements et des provisions de 76.038 mDT et une valeur nette de 55.081 mDT, ce qui représente environ 0,88% du total des actifs de la Banque.

#### *4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier*

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours). Ces biens immobiliers présentent une valeur comptable nette de 8.575 mDT au 31/12/2010.

#### 4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 89.146 mDT au 31/12/2010 contre 74.720 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
<b>Comptes de régularisation actifs :</b>	<b>52 574</b>	<b>35 043</b>
- Débiteurs divers	7 487	5 199
- Etat, impôts & taxes	8 746	8 036
- Commissions de gestion à percevoir	5 177	4 691
- Ajustements devises	690	281
- Autres comptes	30 474	16 836
<b>Autres actifs :</b>	<b>36 572</b>	<b>39 677</b>
- Prêts au personnel	30 696	31 769
- Charges reportées	1	16
- Stock cartes de retrait	183	404
- Dotations timbres postaux	25	25
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	99	83
- Dépôts et cautionnements	248	143
- Autres comptes	5 315	7 232
<b>TOTAL</b>	<b>89 146</b>	<b>74 720</b>

#### 4.8. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 162.788 mDT au 31/12/2010 contre 15.696 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 147.092 mDT qui résulte essentiellement de l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire dinars. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	157 538	12 823
Dépôts & avoirs des établissements financiers	5 250	2 873
<b>TOTAL</b>	<b>162 788</b>	<b>15 696</b>

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Comptes à vue	11 787	9 175
Emprunts sur le marché monétaire dinars	148 000	-
Emprunts sur le marché monétaire devises	2 894	6 486
Intérêts à payer	107	35
<b>TOTAL</b>	<b>162 788</b>	<b>15 696</b>

#### 4.9. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.774.682 mDT au 31/12/2010 contre 4.395.917 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 378.765 mDT (+ 8,6%). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
<b>Dépôts en dinars :</b>	<b>4 155 856</b>	<b>4 006 167</b>
- Dépôts à vue	956 534	917 965
- Dépôts d'épargne	1 552 189	1 466 067
- Bons de caisse	153 384	162 423
- Comptes à terme	207 916	219 939
- Comptes spéciaux de placement	1 093 396	1 054 291
- Certificats de dépôt	55 500	51 500
- Autres sommes dues à la clientèle	136 937	133 982
<b>Dépôts en devises :</b>	<b>603 986</b>	<b>368 705</b>
- Dépôts à vue	393 099	189 271
- Bons de caisse	9 575	9 020
- Comptes à terme	74 188	69 131
- Comptes de placement	120 473	92 048
- Autres sommes dues à la clientèle	6 651	9 235
<b>Dettes rattachées :</b>	<b>14 840</b>	<b>21 045</b>
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	992	842
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	93	23
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne, bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	18 601	29 418
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-4 846	-9 238
<b>TOTAL</b>	<b>4 774 682</b>	<b>4 395 917</b>

#### 4.10. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 518.353 mDT au 31/12/2010 contre 542.288 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Emprunts obligataires	49 108	52 576
Ressources extérieures	308 605	359 778
Ressources budgétaires	215 508	193 475
Ecart de conversion sur emprunts	-58 531	-68 147
Intérêts à payer	3 663	4 606
<b>TOTAL</b>	<b>518 353</b>	<b>542 288</b>

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

##### 4.10.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

(en mDT)

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges	-	798	1 261	5 043	378	636	<b>8 116</b>
Commissions non constatées en produits	81	483	-	-	-	99	<b>663</b>
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	169	-	-	4 012	-	30	<b>4 210</b>
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 640	-	-	1 894	-	749	<b>4 283</b>
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 890	- 316	- 1 261	862	- 378	242	<b>1 040</b>
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	250	-316	-1 261	- 1 032	-378	-507	<b>-3 243</b>

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

#### **4.10.2 Ressources budgétaires**

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la BNA n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2010 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2010
1850	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 272
1106.82926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 514
<b>TOTAL</b>		<b>11 786</b>

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

#### **4.10.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales**

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2010. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 <sup>ème</sup> ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1367	PDA Nord ouest	-839
1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.14910	Subvention GCA	276
1135.11350	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.13510	PME Tunisie Centrale	- 60

#### 4.11. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 199.048 mDT au 31/12/2010 contre 202.035 mDT au 31/12/2009. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Etat, impôts et taxes	20 536	20 825
Impôt sur les sociétés	7 216	8 606
Organismes sociaux	22 306	20 801
Créditeurs divers	35 440	36 328
Comptes d'ajustement devises	1 736	1 892
SWAPS devises	-36	561
Autres comptes de régularisation passifs	86 249	88 899
Congés à payer	5 647	5 793
<i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités</i>	<i>17 947</i>	<i>16 290</i>
Provisions pour autres passifs et charges	2 007	2 040
<b>TOTAL</b>	<b>199 048</b>	<b>202 035</b>

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé (pour la première fois) des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé, avec un effet rétroactif, des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant global de 17.947 mDT (16.290 mDT au titre des exercices antérieurs et 1.657 mDT au titre de l'exercice 2010).

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	667 DT

## 4.12. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 550.340 mDT au 31.12.2010 contre 493.565 mDT au 31.12.2009. Les mouvements des capitaux propres au cours des exercices 2009 et 2010 se détaillent comme suit :

### ➤ Exercice 2009

	Solde au 31/12/2008	Affectation du résultat 2008	Augmentation du capital (libération 1ère tranche)	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Capital social	100 000	-	60 000	-	-	-	160 000
Actionnaires - capital non appelé	-	-	-25 000	-	-	-	-25 000
<b><i>Dotation de l'Etat</i></b>	<b><i>133 000</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>133 000</i></b>
Réserves légales	10 000	-	-	-	-	-	10 000
Réserves extraordinaires	35 051	9 800	-10 000	-	-	-124	34 727
Réserves à régime spécial	13 703	-	-	-	-	-	13 703
Réserves pour réinvestissements exonérés	25 230	13 594	-	-	-	-	38 824
Primes d'émission et de fusion	35 077	-	20 000	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	30 904	500	-	-	-	743	32 147
Résultats reportés avant répartition	198	-198	-	-	-	-	-
Résultats reportés après répartition	-	68	-	-	-	-	150
Effets des modifications comptables	-	-	-	3 739	-	-	3 739
Résultat net de l'exercice	31 763	-31 763	-	-	37 198	-	37 198
<b>TOTAL</b>	<b>414 926</b>	<b>-7 999</b>	<b>45 000</b>	<b>3 739</b>	<b>37 198</b>	<b>701</b>	<b>493 565</b>

➤ **Exercice 2010**

	Solde au 31/12/2009	Affectation du résultat 2009	Libération 2 <sup>ème</sup> tranche augmentation du capital	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Capital social	160 000	-	-	-	-	160 000
Actionnaires - capital non appelé	-25 000	-	25 000	-	-	-
<b>Dotation de l'Etat</b>	<b>133 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>133 000</b>
Réserves légales	10 000	2 022	-	-	-	12 022
Réserves extraordinaires	34 727	300	-	-	8	35 035
Réserves à régime spécial	13 703	4 099	-	-	-	17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	38 824	21 350	-	-	-	60 174
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	32 147	500	-	-	727	33 374
Résultats reportés avant répartition	150	-150	-	-	-	-
Résultats reportés après répartition	-	28	-	-	-	28
Effets des modifications comptables	3 739	-	-	-	-3 101	638
Résultat net de l'exercice	37 198	-40 299	-	43 190	3 101	43 190
<b>TOTAL</b>	<b>493 565</b>	<b>-12 150</b>	<b>25 000</b>	<b>43 190</b>	<b>735</b>	<b>550 340</b>

Parmi les autres mouvements, figurent :

- Une plus-value de 8 mDT constatée suite à la cession d'une partie des actions propres de la Banque ; et
- Les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 727 mDT.

#### **4.12.1. Dotation de l'Etat de 133.000 mDT**

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

#### 4.12.2. Effets des modifications comptables

Les modifications comptables effectuées en 2010 et qui ont touché les capitaux propres pour un montant net de 638 mDT se détaillent comme suit :

a) Prêts non remboursables	:	25.520 mDT
b) Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités	:	-16.290 mDT
c) Redressement fiscal	:	-8.592 mDT

Il est à noter que les données relatives à l'exercice 2009 ont été retraitées pour tenir compte des effets de ces modifications comptables.

#### 1 - Subventions de la Communauté Economique Européenne - CEE :

En vertu de deux protocoles conclus entre l'Etat Tunisien et la Communauté Economique Européenne - CEE, respectivement le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et concrétisés par la signature de deux conventions, la BNA (ou l'ex BNDA) avait bénéficié de deux prêts destinés au financement des petites et moyennes exploitations agricoles dans les zones défavorisées. Les prêts accordés par la CEE comportent, aux termes des deux conventions qu'elle avait conclues avec la République Tunisienne, une partie remboursable et une aide non remboursable ayant le caractère de subvention publique pour la Banque (selon la norme comptable NC 12).

Les données relatives à ces deux conventions se résument comme suit :

Protocole	Aide non remboursable (subvention publique)		Prêt remboursable	
	En millions ECUS	En millions DT	En millions ECUS	En millions DT
Protocole de 1986	13,3	13,7	4,5	5
Protocole de 1991 (Revolving Fund)	12	13,8	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25,3</b>	<b>27,5</b>	<b>4,5</b>	<b>5</b>

La BNA a jusque là présenté, au bilan, les subventions accordées dans le cadre des deux protocoles parmi ses passifs, dans la rubrique « Ressources spéciales », alors qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles de la Banque résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour la Banque par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les comptes de passif correspondant auxdites subventions reçues de la CEE se présentent comme suit au 31/12/2010 (avant leur apurement) :

Compte comptable		Libellé	Solde 31/12/2010 (en mDT)
0749	074901	Subventions 2 <sup>ème</sup> Protocole avec la CEE	11.709 (*)
1397	000000	Subventions 3 <sup>ème</sup> Protocole avec la CEE	13.811

(\*) Un montant de 2.044 mDT avait été affecté par la Banque au financement de l'achat de matériel informatique (1.880 mDT) et de la mission ORGACONSEIL (164 mDT).

La BNA a procédé à une consultation juridique (auprès d'un cabinet d'avocat spécialisé) qui a conclu que les aides non remboursables reviennent de droit à la Banque.

En effet, conformément à l'article 1.2.2 de la convention relative au 2<sup>ème</sup> protocole, l'ex BNDA (qui a été absorbée par la BNA) est désignée comme bénéficiaire direct des fonds prévus sous forme de subvention. L'annexe A de ce 2<sup>ème</sup> protocole précise que « Pour cette opération de crédit, il est proposé d'octroyer un prêt à conditions spéciales de 4,5 millions ECUS (taux d'intérêt 1%, durée de remboursement : 40 ans, dont 10 années de grâce) mélangé à **une aide non remboursable de 13,3 millions ECUS à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui gèrera cette opération** ».

De même, l'article 1.2.3 du 3<sup>ème</sup> protocole prévoit que la subvention accordée dans le cadre dudit protocole permettra de créer un fonds automatiquement renouvelable (*Revolving Fund*) qui sera réalimenté par les remboursements des prêts du 2<sup>ème</sup> protocole et de ceux du 3<sup>ème</sup> protocole... L'article 2 prévoit également que la BNA est le maître d'œuvre du projet et que le *Revolving Fund* est constitué des financements provenant du 2<sup>ème</sup> protocole et ceux du 3<sup>ème</sup> protocole.

En outre, l'administration fiscale a confirmé, aux termes de sa lettre en date du 20 juin 2011, le caractère non imposable de ces subventions (liées au résultat), et ce en raison de leur rattachement à des exercices prescrits en vertu de la législation fiscale en vigueur.

Ainsi, les montants figurant au passif du bilan, pour la somme de 25.520 mDT, ont été transférés en capitaux propres d'ouverture (correction d'erreur antérieure fondamentale), étant donné que les subventions en question ont été encaissées durant la période 1987-1992 et qu'elles auraient dû être comptabilisés en produits au cours des exercices antérieurs, et ce conformément aux dispositions des normes comptables NC 12 et NC 11.

## **2 - Redressement fiscal au titre des exercices antérieurs à 2010 :**

La BNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2006 à 2009, qui a couvert l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et les droits d'enregistrement. Les résultats de ce contrôle fiscal ont été notifiés à la Banque en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et ont consisté en un redressement (en principal) de 19.298 mDT et un report d'IS de 998 mDT.

La BNA a formulé ses réserves concernant certains chefs de redressement et a adressé son opposition aux résultats de la vérification approfondie aux services de l'administration fiscale avant l'expiration du délai légal de réponse de 30 jours.

En date du 8 juin 2011, l'administration fiscale a adressé à la BNA une nouvelle notification de redressement, après acceptation de certains éléments de défense. Ainsi, les montants réclamés à la Banque ont été révisés à la baisse pour s'établir à 9.631 mDT et le report d'IS a été révisé à la hausse pour s'établir à 2.155 mDT.

La BNA a accepté les résultats de cette deuxième notification de redressement fiscal et a procédé à la liquidation des sommes dues et à la souscription de déclarations rectificatives pour les mois et les exercices concernés.

Ainsi, les résultats de ce redressement fiscal ont été comptabilisés en ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2010 pour un montant net de 8.592 mDT.

Le report d'IS arrêté au 31/12/2009 a été porté à la somme de 2.155 mDT (en partant d'un ancien solde de 1.188 mDT).

### ***3 - Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités :***

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers et conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et aux normes internationales d'information financière (dont notamment IAS 19), la BNA a estimé et comptabilisé, ***pour la première fois et de manière rétroactive***, des provisions à caractère de passif pour la couverture de ses engagements au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite et prise en charge d'une quote-part des cotisations assurance des retraités).

L'estimation de ces engagements au 31/12/2010 dégage un passif de 17.947 mDT (sur la base des hypothèses présentées au niveau de la note 4.11).

Les charges relatives aux exercices antérieurs ont été portées en ajustement des résultats reportés pour un montant de 16.290 mDT. Celles relatives à l'exercice 2010 s'élèvent à 1.657 mDT.

#### ***4.12.3. Actions propres***

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent à 1.198 mDT au 31/12/2010 contre 3 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 1.195 mDT, et ce suite à :

- La cession de 4.021 actions propres dont la valeur d'acquisition s'élève à 68 mDT et sur lesquelles une plus-value de 8 mDT a été réalisée ; et
- L'acquisition, en Bourse, de 73.051 actions propres pour un coût global de 1.263 mDT.

	Solde au 31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Actions propres	-3	-1 263	68	-1 198
<b>TOTAL</b>	<b>-3</b>	<b>-1 263</b>	<b>68</b>	<b>-1 198</b>

#### *4.12.4. Bénéfice par action*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables (en mDT)	43 828	40 937
Bénéfice revenant aux actions propres	2	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 930 608	31 999 638
<b>Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT</b>	<b>1.373</b>	<b>1.516</b>

## **5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **5.1. Cautions, avals et autres garanties données**

Ce poste a totalisé 750.263 mDT au 31/12/2010 contre 714.665 mDT au 31/12/2009. Il se décompose comme suit :

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>
<b>a- En faveur d'établissements bancaires :</b>	<b>139 063</b>	<b>100 641</b>
- Effets endossés	45 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	94 063	100 641
<b>b- En faveur de la clientèle :</b>	<b>451 200</b>	<b>454 024</b>
- Débiteurs par avals et acceptations	88 184	56 560
- Débiteurs par lettres de garanties	69 854	85 228
- Débiteurs par obligations cautionnées	9 320	10 025
- Débiteurs par cautions fiscales	54 785	49 545
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	212 137	179 422
- Avals emprunts obligataires	6 835	8 075
- Avals billets de trésorerie	9 350	64 950
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	735	219
<b>c- En faveur de l'Etat :</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
<b>TOTAL</b>	<b>750 263</b>	<b>714 665</b>

#### ***5.1.1 Créances budgétaires transférées par l'Etat***

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

**5.2. Garanties reçues (HB7)**

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2010 des éléments suivants :

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	5 417	4 548
Garanties reçues de l'Etat	209 118	206 012
Garanties reçues de la clientèle	291 590	258 313
<b>TOTAL</b>	<b>506 125</b>	<b>468 873</b>

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, la BNA procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5.

## **6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **6.1. Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 318.099 mDT en 2010 contre 313.711 mDT en 2009, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 1,4 %. Ils s'analysent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers :</b>	<b>8 344</b>	<b>10 283</b>
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	7 452	9 253
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	343	809
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	307	101
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	242	120
<b>Opérations avec la clientèle :</b>	<b>297 512</b>	<b>290 727</b>
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	48 723	48 795
- Intérêts sur crédits à la clientèle	248 789	241 932
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>12 243</b>	<b>12 701</b>
<b>TOTAL</b>	<b>318 099</b>	<b>313 711</b>

## 6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 47.249 mDT en 2010 contre 44.760 mDT en 2009. Elles se décomposent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	22 956	23 364
Commissions sur opérations Monétique	3 779	2 936
Commissions sur opérations de change	961	715
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 378	2 092
Commissions sur location de coffre-fort	17	21
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 707	7 962
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 138	2 057
Commissions sur avals billets de trésorerie	280	380
Commissions diverses	6 033	5 233
<b>TOTAL</b>	<b>47 249</b>	<b>44 760</b>

### **6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières**

Ces gains ont atteint 29.071 mDT en 2010 contre 27.433 mDT en 2009. Ils se détaillent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :</b>	<b>20 028</b>	<b>20 962</b>
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	19 971	20 895
- Dividendes & revenus assimilés (+)	49	16
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	-	51
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-6	-
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :</b>	<b>9 057</b>	<b>6 471</b>
- Résultat sur opérations de change	6 006	3 914
- Commissions sur change manuel	3 051	2 557
<b>T O T A L</b>	<b>29 071</b>	<b>27 433</b>

**6.4. Revenus du portefeuille d'investissement**

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 12.916 mDT en 2010 contre 10.504 mDT en 2009, soit une amélioration de 23%. Ils se détaillent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Revenus des titres de participation	8 747	8 456
Revenus des obligations	982	339
Revenus des fonds gérés	3 187	1 709
<b>TOTAL</b>	<b>12 916</b>	<b>10 504</b>

## 6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 144.510 mDT en 2010 contre 153.803 mDT en 2009, soit une diminution de 6 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers :</b>	<b>9 403</b>	<b>1 904</b>
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	9 140	1 275
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	21	25
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	184	459
- Report / Déport sur opérations de SWAP	58	145
<b>Opérations avec la clientèle :</b>	<b>119 774</b>	<b>134 214</b>
- Intérêts sur comptes à vue	5 298	4 559
- Intérêts sur comptes d'épargne	41 418	38 726
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	73 058	90 929
<b>Emprunts</b>	<b>12 521</b>	<b>14 170</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>	<b>2 812</b>	<b>3 515</b>
<b>TOTAL</b>	<b>144 510</b>	<b>153 803</b>

## 6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 79.969 mDT en 2010 contre 67.987 mDT en 2009, soit une augmentation de 11.982 mDT (+17,6%). Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
<i>Dotations aux provisions pour créances douteuses</i>	<b>-115 444</b>	<b>-95 990</b>
Créances cédées ou passées par pertes	-30 481	-17 065
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	65 517	49 297
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 944	-4 293
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 987	63
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-2 462	-
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	2 858	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>-79 969</b>	<b>-67 987</b>

- Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2010 comprennent :
  - Un montant de 1.164 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
  - Un montant de 492 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.
- Les reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif comportent :
  - Un montant de 30.792 mDT représentant les reprises sur provisions sur les créances cédées à la SOFINREC au cours de 2010 ; et
  - Un montant de 34.725 mDT représentant principalement les reprises sur provisions sur des créances réglées en 2010 et 2011 (règlements post-clôture).
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations couvrent les moins-values potentielles sur les biens immobiliers en dation suivants :
  - Unité de confection KSARSAID acquise auprès du GROUPE KHEMAISSA : 2.125 mDT ;
  - Terrain FADHLINE acquis auprès de TUNISIE LAIT : 337 mDT.

### **6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)**

Ce poste a totalisé 2.253 mDT en 2010 contre 633 mDT en 2009. Il se détaille comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-1 944	-5 788
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-5 278	-2 835
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	2 244	580
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 704	447
Plus-values sur cessions du portefeuille d'investissement	2 027	4 094
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	3 453
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1 006	-584
<b>TOTAL</b>	<b>-2 253</b>	<b>-633</b>

La plus-value de 2.027 mDT, constatée en 2010, a été réalisée suite à la cession par la Banque de sa participation dans le capital de la société STAFIM Peugeot. La cession a porté sur 2.500 actions au prix de 876 DT l'action, pour une valeur nominale de 100 DT l'action.

**6.8- Frais de personnel**

Les frais de personnel se sont élevés à 99.157 mDT en 2010 contre 97.201 mDT en 2009, soit une augmentation de 2%. Ils se décomposent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Salaires	72 967	71 402
Charges sociales et fiscales	20 301	19 355
Autres charges du personnel	6 035	4 708
Variation des congés à payer	-146	1 736
<b>TOTAL</b>	<b>99 157</b>	<b>97 201</b>

À partir de l'exercice 2010, il a été procédé au changement du mode de comptabilisation et de présentation des provisions pour congés à payer en les constatant au niveau de la rubrique « Frais de personnel » au lieu de la rubrique « Dotations aux provisions pour risques et charges ».

## 6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour l'année 2010, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré (en fonds gérés) de 17.400 mDT, et ce comme suit :

<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>43 828</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>169 333</b>
- Redressement fiscal	8 066
- Indemnités de départ à la retraite	16 290
- Amendes et pénalités	1 192
- Dons et subventions non déductibles	37
- Charges non déductibles	162
- Pertes non déductibles	334
- Timbres de voyage	2
- Réceptions & restaurations excédentaires	5
- Charges sur congés à payer	5 646
- Provisions pour créances douteuses	115 444
- Provisions pour risques divers	2 944
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 944
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	5 278
- Créances abandonnées	2 311
- Provisions pour dépréciation des immobilisations	2 462
- Impôt sur les sociétés	7 216
<b>Déductions :</b>	<b>-49 245</b>
- Revenus des actions	-8 642
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	-3 481
- Reprise de provisions pour risques et charges	-8 780
- Reprise de provisions pour fonds gérés	-804
- Subventions CEE	-25 520
- Impayés en intérêts à percevoir sur clients non classés des années antérieures	-1206
- Impayés en intérêts recouvrés sur clients non classés des années antérieures	-812
<b>Résultat corrigé</b>	<b>163 916</b>
<b>Moins :</b>	
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (tires de placement)	-6
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres sur fonds gérés)	-653
- Provisions pour créances douteuses	-115 392
<b>Résultat fiscal</b>	<b>47 865</b>
<b>Dégrèvements fiscaux :</b>	<b>-27 248</b>
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional "sans minimum d'impôt"	-21 603
- Réinvestissements auprès des SICAR "avec minimum d'impôt"	-5 645
<b>Résultat imposable</b>	<b>20 617</b>
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)</b>	<b>7 216</b>

## **7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

---

### **7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation**

---

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 558.222 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 230.306 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 384.969 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 935.942 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 96.224 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 40.352 mDT.

### **7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement**

---

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 31.338 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 35.460 mDT et 8.572 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 10.667 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 2.027 mDT.

### **7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement**

---

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 11.154 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 19.525 mDT et de la distribution de 12.108 mDT de dividendes, compensés en partie par la libération d'actions émises pour 25.000 mDT.

### **7.4. Liquidités et équivalents de liquidités**

---

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 187.377 mDT au 31/12/2010 contre 788.091 mDT au 31/12/2009, soit une variation à la baisse de 600.714 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2010 :

<b>Liquidités en dinars tunisiens :</b>	<b>60 916</b>
- Caisse dinars	28 901
- Avoirs à la BCT en dinars	16 003
- Avoirs en CCP	397
- Mouvements IBS	4 703
- Chèque TGT à encaisser	97
- Placements en dinars	12 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 949
- Correspondants créditeurs en dinars	-10 134
<b>Liquidités en devises :</b>	<b>41 120</b>
- Caisse devises	8 241
- Avoirs à la BCT devises	18 773
- Correspondants débiteurs en devises	38
- Correspondants créditeurs en devises	-1 653
- Placements en devises	15 721
<b>Emprunts en dinars</b>	<b>-198 000</b>
<b>Emprunts en devises</b>	<b>-2 894</b>
<b>Placements supérieurs à 3 mois (*)</b>	<b>286 235</b>
<b>LIQUIDITES &amp; EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2010</b>	<b>187 377</b>

(\*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

## 8. NOTE SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Moins-values</b>	<b>Affectations</b>	<b>Solde au 31/12/2010</b>
46 153 324	(3 655 822)	(124 230)	20 000 000	62 373 272

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2010, s'élèvent à 363.359 DT.
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux et à la société Tunisie Informatique Services (TIS). Au cours de l'exercice 2010, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent respectivement à 9 975 DT et 16 792 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2010, un montant de 13.747 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.668 DT pour la commission de tenue de compte. En outre, la BNA a payé à la BNA Capitaux, au cours de l'exercice 2010, des commissions de courtage pour la somme de 8.886 DT.
6. La BNA a cédé, au cours de l'exercice 2010, à la SOFINREC un lot de créances pour un nominal de 40.273.212 DT et un prix de cession de 16.000.000 DT.
7. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 644.587 DT.
8. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2010 pour un montant de 89.918.057 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 6.206.343 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 185.700 DT au cours de l'exercice 2010.
9. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2010 pour un montant de 301.000 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 17.245 DT sous forme d'intérêts.
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2010, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 649.810 DT.

11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2010, du matériel informatique pour 2.367.388 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 96.785 DT.
12. La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest (SODINO) dispose de placements en compte auprès de la BNA pour 1.000.000 DT.
13. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT).
14. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2010, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

<b>Société</b>	<b>Montant Brut</b>
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLETS	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	4 268
ESSOUKNA	10 156
SIMPAR	5 833
SODAL	7 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	1 250
TIS	4 063

15. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

<b>Société</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêts</b>
SIMPAR	17 568 420	1 284 554
LES ŒILLETS	2 252 805	271 215
ESSOUKNA	12 757 076	694 418
SOGEST	161 015	13 557
SIVIA	22 302 458	1 829 384
EL MADINA	17 907 942	1 387 147
SOFINREC	46 687 500	1 749 993

16. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 350.918.011 DT au 31/12/2010 :

<b>Administrateur</b>	<b>Solde au 31/12/2010</b>
Office des Céréales	298 524 442
Office du Commerce de la Tunisie	4 824 395
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 415 368
Groupe Mustapha LAHMAR	34 885 568
Groupe Ali HLIOUI	11 095 839
Groupe Sahbi MAHJOUR	172 400
<b>TOTAL</b>	<b>350 918 011</b>

17. Les jetons de présence servis par la BNA à ses administrateurs, au cours de 2010, totalisent la somme de 56.874 DT.

18. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2010		Commissions encaissées en 2010	Intérêts de l'exercice 2010	
	Débiteur	Créiteur		Encaissés	Servis
SIMPAR	119 446	-	8 550	73 729	1 756
STIA	3 722 446	-	8 750	187 868	-
SIVIA	-	246 751	8 924	93 939	252
SODAL	52 334	-	188	2 087	-
ESSOUKNA	-	1 368 690	2 774	9 887	6 838
AGRO-SERVICES	-	193 129	117	254	2 339
TIS	-	91 993	202	491	1 505
BNA CAPITAUX	735	-	44	697	17 356
LES ŒILLETS	-	295 946	352	12 477	-
SOFINREC	-	1 668 555	191	8 043	6 709
GEVE	-	96 405	63	-	-
SODINO	-	33 531	63	-	25
POS	-	182	74	1 204	8 441
SICAR INVEST	-	293	107	1 398	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	352	65	58	35

## **9. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

---

Suite aux événements survenus en Tunisie, il convient de noter que 24 projets totalisant un engagement au 31/12/2010 et au 31/05/2011 respectivement de 69.613 mDT et 69.400 mDT et des impayés à ces mêmes dates respectivement de 47 mDT et 9.528 mDT ont été touchés directement ou indirectement par ces événements.

Concernant l'évolution des projets touchés, il convient de noter que la BNA n'est pas en mesure, à ce jour, de quantifier le risque éventuel lié aux engagements correspondants et, de ce fait, l'incidence financière de ces événements postérieurs ne peut être, à l'heure actuelle, estimée de manière fiable.

Par ailleurs, certaines agences de la BNA ont été endommagées à des degrés différents. Les dégâts enregistrés ont été estimés, par les services de la Banque, au coût de remplacement, à 1.651 mDT ; ils concernent 51 sites.

Les dégâts survenus sont couverts par des contrats d'assurance souscrits par la BNA (incendie, bris de glace, émeutes et mouvements populaires, etc.). En outre, la BNA a procédé à la déclaration de ces sinistres dans les délais.

Toutefois, nous n'avons pas obtenu d'acte officiel appuyant l'engagement de la compagnie d'assurance de prendre à charge les sinistres déclarés. Il s'en suit que l'estimation fiable des récupérations demeure éventuelle jusqu'à la date de remboursement des dégâts par la compagnie d'assurance ou de sa reconnaissance expresse et sans équivoque des indemnisations à verser.

D'autre part, l'identification des actifs endommagés, au niveau des fichiers des immobilisations (ou des tableaux d'amortissement), n'a pas été possible en raison de l'absence d'un système approprié de codification des actifs.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## RAPPORT GÉNÉRAL

### ***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Dans sa réunion en date du 4 juillet 2011, le Conseil d'Administration de la BNA a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2010 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un rapport d'audit émis le 20 juillet 2011. Par sa lettre en date du 22 août 2011, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a invité la BNA à modifier lesdits états financiers en procédant à :

- a) L'annulation de reprises de provisions d'un montant de 10,8 millions de dinars, en raison de l'absence d'évaluations récentes par des experts indépendants de certaines garanties prises en compte par la BNA sur la base d'anciennes évaluations. Ce point a déjà fait l'objet d'une réserve générale dans notre rapport d'audit émis le 20 juillet 2011 ; et
- b) La constatation d'une provision de 2,7 millions de dinars au titre des financements accordés à la Société Financière de Recouvrement des Créances (SOFINREC), et ce suite à l'acquisition par cette filiale de la BNA de créances totalement provisionnées au prix de la valeur des garanties y afférentes.

Ainsi, le bénéfice net de l'exercice 2010 a baissé de 8.767 KDT sous l'effet des modifications apportées aux états financiers, en tenant compte de leur impact fiscal.

Le présent rapport d'audit porte sur les états financiers modifiés de la BNA qui ont été arrêtés par son Conseil d'Administration en date du 23 août 2011.

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 549.142 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 43.190 KDT.

### ***Responsabilité de la Direction pour les états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilité des Commissaires aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de

réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

### ***Justification de l'opinion avec réserves***

#### **1. Nos travaux d'audit ont été limités par :**

- a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
- b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

#### **2. La BNA a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.116 KDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.210 KDT.**

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2010, un solde cumulé de 11.786 KDT (dont 2.514 KDT d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

*(Se référer à la Note 4.10 des états financiers)*

3. Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. La valeur comptable nette de ces immobilisations s'élève à 55.081 KDT, au 31 décembre 2010, et représente environ 0,88% du total des actifs de la BNA. En outre, certains biens immobiliers (terrains et constructions) ne sont pas encore immatriculés au nom de la BNA au niveau du registre de la conservation de la propriété foncière. Leur valeur comptable nette s'élève à 8.575 KDT à la date de reporting.

### ***Opinion avec réserves***

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole (BNA) au 31 décembre 2010, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Observations***

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2010 à 337.740 KDT, dont 187.843 KDT des engagements par signature, et représentent 4,8% du total des engagements de la BNA à la même date. Des provisions de 27.630 KDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

*(Se référer à la Note 4.3.2 des états financiers)*

2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 196.161 KDT au 31 décembre 2010, alors que leur juste valeur est estimée à 123.243 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA est de l'ordre de 72.918 KDT.

*(Se référer à la Note 4.3.3 des états financiers)*

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

*(Se référer aux Notes 4.12.1 et 5.1.1 des états financiers)*

3. Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile, la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh) et l'Office des Terres Domaniales, connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 298.524 KDT et représentent 51,26% des fonds propres nets de la BNA au 31 décembre 2010, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991. La BNA considère qu'elle bénéficie, pour les engagements de ces relations, de la garantie implicite de l'Etat qui est intervenu à plusieurs reprises, par le passé, afin de solutionner l'endettement lourd de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

*(Se référer à la Note 4.3.4 des états financiers)*

4. Certaines erreurs antérieures fondamentales ont été corrigées au cours de l'exercice 2010 par imputation sur les capitaux propres d'ouverture. Il s'agit essentiellement de :
  - a) La comptabilisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des exercices précédents pour un montant de 16.290 KDT ;
  - b) La décomptabilisation des prêts non remboursables accordés par la CEE, dans le cadre des deux protocoles signés avec l'Etat Tunisien le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et inscrits parmi les passifs pour un montant de 25.520 KDT, alors qu'ils ont le caractère de subventions publiques liées au résultat selon la norme comptable NC 12 et qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles de la BNA résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques ; et
  - c) La constatation des effets de la vérification approfondie de la situation fiscale de la BNA au titre des exercices 2006 à 2009, pour un montant total de 8.592 KDT.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.
2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières (actions) émises par la BNA à la réglementation en vigueur. Nous avons relevé que cette dernière n'arrive pas à identifier les propriétaires de 1.125 actions (sur un total de 32.000.000 actions détenues par 4.259 actionnaires au 31 décembre 2010).
3. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances majeures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de

contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4. En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons révélé au Procureur de la République, en date du 13 mai 2011, certains faits délictueux mis en évidence par nos travaux d'audit. Ils se rapportent essentiellement à des financements accordés aux membres de la famille du président déchu, aux sociétés qu'ils contrôlent et à d'autres bénéficiaires à des conditions particulières et/ou en l'absence de garanties suffisantes, à la cession de deux lots d'actions à des prix inférieurs à leurs justes valeurs, sans faire jouer la concurrence entre les investisseurs et en l'absence d'évaluations fiables, à l'octroi de mainlevée avant le remboursement du crédit accordé et malgré l'existence d'impayés, à certains abandons de créances et à d'autres opérations contraires à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 août 2011

### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**

**SAMIR LABIDI**

**Abderrazak GABSI, *Managing Partner***

## RAPPORT SPÉCIAL

### ***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***Opérations réalisées relatives à de nouvelles conventions (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés du contrat de liquidité de la valeur Tunis Ré conclu entre la BNA et la STAR, d'une part, et la BNA Capitaux, d'autre part. La part de la BNA porte sur 350.000 DT payables par tranche de 50.000 DT et 50.000 titres Tunis Ré.

### ***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

1. La BNA a cédé, au cours de l'exercice 2010, à la Société de Recouvrement des Créances SOFINREC un lot de créances d'un montant global de 44.351 mDT, dont 4.078 mDT d'intérêts réservés, 2.858 mDT d'agios sur comptes courants réservés et 30.792 mDT de provisions constituées. Le prix de cession de ce lot a été fixé à 16.000 mDT.
2. La BNA a conclu, en date du 13 juillet 2010, avec la SOFINREC un avenant au contrat de cession de créances du 8 mars 2006 en vertu duquel les deux parties ont déclaré la nullité de la cession de certaines créances acquises pour le prix de 102.000 DT et dont le montant global a été arrêté à 152.177 DT. La SOFINREC a, ainsi, restitué les dossiers relatifs auxdites créances et s'est fait rembourser le prix y afférent par compensation.

En effet, par un contrat de cession de créances signé également le 13 juillet 2010, la BNA a cédé à la SOFINREC un lot de créances d'une valeur nominale de 290.026 DT pour le même prix des créances restituées, soit 102.000 DT.

3. La BNA a signé avec sa filiale SICAR INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit :  
(*enmDT*)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2010
Fonds géré 1	1997	4.500	1.913
Fonds géré 2	1997	2.057	944
Fonds géré 3	1998	5.550	541
Fonds géré 4	1999	7.350	4.676
Fonds géré 5	2000	7.000	3.582
Fonds géré 6	2001	7.000	5.878
Fonds géré 7	2002	5.000	4.583
Fonds géré 8	2003	3.500	2.756
Fonds géré 9	2005	1.500	1.500
Fonds géré 10	2006	5.000	5.000
Fonds géré 11	2007	2.500	2.500
Fonds géré 12	2008	8.500	8.500
Fonds géré 13	2009	20.000	20.000
Fonds géré 14	2010	900	900
<b>TOTAL</b>		<b>80.357</b>	<b>63.273</b>

Les conditions de rémunération de la SICAR INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion sur l'en-cours des fonds confiés de 0,5% avec un plafond de 200.000 DT par an ;
- Commission de recouvrement de :
  - 0,75% si l'ancienneté de la créance est inférieure à 3 mois,
  - 1,50% si l'ancienneté de la créance est comprise entre 3 mois et 1 an,
  - 2,50% si l'ancienneté de la créance est supérieure à 1 an ;
- Commission de 3% sur les produits perçus.

Au cours de l'exercice 2010, la BNA a comptabilisé une charge globale de 363.359 DT au titre de ces différentes commissions, et a payé à la SICAR INVEST une avance de 200.000 DT au titre des commissions relatives à l'exercice 2009.

4. En vertu de conventions conclues avec la SICAV Placement Obligataire, la SICAV BNA et la BNA Capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission perçue en 2010 s'élève à 644.587 DT ;
  - 1.000 DT (hors taxes), à verser annuellement par la SICAV BNA ;
  - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Confiance, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2010 s'élève à 448 DT (hors taxes) ;
  - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2010 s'élève à 691 DT (hors taxes) ;
  - 0,2% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2010 s'élève à 101.651 DT (hors taxes).
5. Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA et la BNA Capitaux et portant sur :
- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie desquels la BNA Capitaux bénéficie d'une rétribution forfaitaire s'élevant à 50.000 DT pour l'exercice 2007 et ramenée à 40.000 DT en 2008 et 30 000 DT en 2009 et 2010 ;
  - La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux perçoit :
    - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction. En 2010, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 8.886 DT ;
    - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon. En 2010, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 13.747 DT ;
    - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur. En 2010, ces frais totalisent un montant de 12.668 DT.
  - La gestion du portefeuille pour le compte des clients de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux est rémunérée conformément à la tarification de cette dernière affichée au public. Pour les opérations boursières passant par le réseau BNA, il a été convenu de partager, à part égale, les commissions de transaction y afférentes entre la BNA et la BNA Capitaux. En 2010, la rémunération de la BNA Capitaux totalise un montant de 10.448 DT.
6. Les dépôts en compte de la SICAV Placement Obligataire et de la SIP SICAR auprès de la BNA s'élèvent respectivement à 89.918.057 DT et 301.000 DT au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire et à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, les montants respectifs de 6.206.343 DT et 17.245 DT sous forme d'intérêts.

La SICAV Placement Obligataire a aussi souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA, en 2009, pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts, au cours de l'exercice 2010, pour une valeur nette de 185.700 DT.

7. Le montant des achats d'équipements, de consommables informatiques et des prestations de services auprès de la société Tunisie Informatique Services (TIS) s'élève, au titre de l'exercice 2010, à 3.113.983 DT contre 1.037.170 DT en 2009.
8. La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1<sup>er</sup> avril 2008, moyennant un loyer mensuel de 400 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2010 s'élève à 5.229 DT (hors taxes).
9. La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2007, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2010 s'élève 4.746 DT (hors taxes).
10. La BNA a loué à la société Tunisie Informatique Services (TIS) un local utilisé comme siège social. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 15 juillet 1991, moyennant un loyer annuel de 4.800 DT (hors taxes) payable par trimestre et d'avance, renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 7% à partir du 15 juillet 1992. Le loyer relatif à l'année 2010 s'élève à 16.791 DT (hors taxes).
11. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2010, un montant de 350.918.011 DT, réparti comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Montant au 31/12/2010</b>
Office des Céréales	298.524.442
Office du Commerce de la Tunisie	4.824.395
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1.415.368
Groupe Mustapha LAHMAR	34.885.568
Groupe Ali HLIOUI	11.095.839
Groupe Sahbi MAHJOUB	172.400
<b>TOTAL (en DT)</b>	<b>350.918.011</b>

L'Office des Céréales a bénéficié, en 2010, des conditions bancaires préférentielles suivantes :

- Opérations de crédits et d'engagements :
  - Découvert bancaire : TMM+1,5%,
  - Escompte commercial : TMM+0,75%,
  - Crédits à court terme par effets : TMM+2% ;
- Opérations courantes : Tarif partenaire avec Franco pour :
  - Commissions sur effets à l'encaissement et à l'escompte,
  - Commissions sur virements internes ;

- Opérations d'engagements par signature : Tarif partenaire 1 (soit 0,3% l'an) ;
- Opérations avec l'étranger : Tarif partenaire 1 (soit 0,25% par mois) ;
- Date de valeur pour remises chèques émis par le Trésor : jour encaissement.

***Obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants***

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Ministre des Finances en date du 22 mars 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 19 août 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13<sup>ème</sup> mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2010 à 5.000 DT (net) par administrateur. La charge encourue par la Banque, à ce titre, s'élève à 56.875 DT.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	92.344		56.825		56.875	
Avantages postérieurs à l'emploi		35.200		8.787		
<b>TOTAL</b>	<b>92.344</b>	<b>35.200</b>	<b>56.825</b>	<b>8.787</b>	<b>56.875</b>	

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 24 août 2011

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, *Managing Partner***

**SAMIR LABIDI**

**2011 AS 857**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

Etats Financiers Consolidés

**GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Le Groupe Banque Nationale Agricole publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 qui sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Abderrazak GABSI et M. Samir LABIDI. Ces états ont été modifiés par le Conseil d'Administration de la BNA en date du 23 août 2011.

**BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA**

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2010	2009 <sup>(*)</sup>
<b>ACTIF</b>			
<b>Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT</b>	<b>5.1</b>	192 027	427 595
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>5.2</b>	72 809	129 854
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>5.3</b>	5 145 534	4 288 969
<b>Portefeuille commercial</b>	<b>5.4</b>	649 400	605 343
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>5.5</b>	295 700	274 792
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>5.6</b>	24 675	19 067
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>5.7</b>	59 172	55 698
<b>Autres actifs</b>	<b>5.8</b>	263 659	222 457
<b>Ecarts d'acquisition (Goodwill)</b>		22	51
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 702 998</b>	<b>6 023 826</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Banque centrale, CCP</b>		50 029	1
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>5.9</b>	162 788	15 696
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>5.10</b>	4 674 354	4 317 470
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>5.11</b>	516 720	540 515
<b>Autres passifs</b>	<b>5.12</b>	265 506	258 316
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 669 397</b>	<b>5 131 998</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>467 822</b>	<b>386 022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2010)</b>	<b>5.13</b>	160 000	160 000
<b>Capital non appelé</b>	<b>5.13</b>	-	-25 000
<b>Actions propres et d'auto-contrôle</b>	<b>5.14</b>	-3 273	-2 681
<b>Réserves consolidées</b>	<b>5.13</b>	230 680	195 778
<b>Autres capitaux propres consolidés</b>	<b>5.13</b>	131 180	131 165
<b>Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés</b>	<b>5.13</b>	516	3 585
<b>Résultat de l'exercice, part du groupe</b>	<b>5.13</b>	46 676	42 959
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE</b>		<b>565 779</b>	<b>505 806</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 702 998</b>	<b>6 023 826</b>

<sup>(\*)</sup> Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

---

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA**


---

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2010	2009
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>6.1</b>	<b><u>750 263</u></b>	<b><u>714 665</u></b>
a - En faveur d'établissements bancaires		139 063	100 641
b - En faveur de la clientèle		451 200	454 024
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
<b>Crédits documentaires</b>		<b><u>561 006</u></b>	<b><u>324 711</u></b>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		93 934	28 207
b - Débiteurs par accréditifs import devises		467 072	296 504
<b>Actifs donnés en garantis</b>			
<b>TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>1 311 269</b>	<b>1 039 376</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagements de financement donnés</b>		<b><u>378 812</u></b>	<b><u>268 236</u></b>
a - Crédits notifiés et non utilisés		378 812	268 236
<b>Engagements sur titres</b>		<b><u>9 681</u></b>	<b><u>8 795</u></b>
a - Participations non libérées		4 552	5 216
b - Autres		5 129	3 579
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>388 493</b>	<b>277 031</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>Garanties reçues</b>	<b>6.2</b>	<b><u>569 480</u></b>	<b><u>543 217</u></b>

---

## ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009 (*)
<b>Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>7.1</b>	312 242	305 855
<b>Commissions</b>	<b>7.2</b>	48 970	46 395
<b>Gains sur portefeuille commercial et opérations financières</b>	<b>7.3</b>	49 098	46 160
<b>Revenus du portefeuille investissement</b>	<b>7.4</b>	8 457	7 793
<i><b>Total des produits d'exploitation bancaire</b></i>		<b>418 767</b>	<b>406 203</b>
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>7.5</b>	-137 936	-147 999
<b>Commissions encourues</b>		-976	-850
<i><b>Total des charges d'exploitation bancaire</b></i>		<b>-138 912</b>	<b>-148 849</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>279 855</b>	<b>257 354</b>
<b>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif</b>	<b>7.6</b>	-83 631	-63 191
<b>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement</b>	<b>7.7</b>	-557	3 540
<b>Autres produits d'exploitation</b>		51 181	76 461
<b>Frais de personnel</b>	<b>7.8</b>	-106 971	-105 010
<b>Charges générales d'exploitation</b>		-63 410	-83 597
<b>Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations</b>		-6 185	-4 613
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>70 282</b>	<b>80 944</b>
<b>Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence</b>		670	-89
<b>Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>		823	-2 467
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>71 775</b>	<b>78 388</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>7.9</b>	-4 011	-16 115
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>67 764</b>	<b>62 273</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		-21 088	-19 314
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE</b>		<b>46 676</b>	<b>42 959</b>
<i><b>Résultat net de l'exercice, part du groupe</b></i>		<b>46 676</b>	<b>42 959</b>
<i><b>Effet des modifications comptables, part du groupe</b></i>		<b>516</b>	<b>3 585</b>
<i><b>Résultat après modifications comptables, part du groupe</b></i>		<b>47 192</b>	<b>46 544</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		392 307	393 271
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-145 828	-154 659
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-91 694	7 781
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-926 368	123 199
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		363 743	195 537
6- Titres de placement		-63 540	-23 773
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-131 011	-155 252
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-11 148	37 768
9- Impôt sur les sociétés		-18 331	-21 336
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	<b>8.1</b>	<b>-631 871</b>	<b>402 534</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 720	5 539
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-21 793	3 627
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-10 456	-10 014
4- Plus-values sur titres de participations		2 027	7 547
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	<b>8.2</b>	<b>-24 501</b>	<b>6 699</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-410	3 494
2- Emission d'actions par la mère		25 000	45 000
3- Emission d'actions par les filiales		74 985	38 969
4- Emission d'emprunts		-	45 000
5- Remboursement d'emprunts		-3 002	-21 878
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-19 564	-37 215
7- Dividendes versés		-24 937	-18 864
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	<b>8.3</b>	<b>52 072</b>	<b>54 506</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		<b>-604 301</b>	<b>463 739</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		<b>810 055</b>	<b>346 316</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	<b>8.4</b>	<b>205 755</b>	<b>810 055</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

*(Montants exprimés en milliers de dinars - mDT)*

### 1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 155 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres	14 899 617	74 498 085	46,561
<b>TOTAL</b>	<b>32 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>100,000</b>

## **2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

## **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS**

---

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1. Principes de consolidation**

#### ***3.1.1. Périmètre de consolidation***

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

---

### **3.1.2. Méthodes de consolidation**

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

### **3.1.3. Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distinguées en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2010, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

---

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

#### **Frais de négociation**

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

#### **Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres**

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

#### **Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres**

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

---

- *Elimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

### **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

### **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

### **Ecart d'évaluation**

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

---

### 3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

#### 3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

#### 3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux remonte aux années 2007 à 2009. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est antérieure à l'année 2007, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

<b>Années de transfert à contentieux</b>	<b>Taux de couverture par les provisions</b>
Années antérieures à 2007	100 %
2007-2008-2009	40 %
2010	30 %

### **3.2.3. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en "Intérêts et agios réservés" et présentés en soustraction du poste "Créances sur la clientèle". Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2010, les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

### **3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

#### **3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents**

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### ***3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents***

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
  - Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
  - Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
  - Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
  - Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.
-

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

### **3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes**

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

---

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

### **3.6. Actions propres et d'auto-contrôle**

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

### **3.7. Avantages bénéficiant au personnel**

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

#### ***3.7.1. Avantages à court terme***

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### ***3.7.2. Avantages postérieurs à l'emploi***

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu (à partir de 2010) à évaluation et provisionnement.

---

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

### 3.8. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2% & 5%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

### 3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

### **3.9.1. Impôts courants**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

### **3.9.2. Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2010 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	<b>Taux nominal</b>	<b>Taux effectif</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
<b>Autres services financiers</b>		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
<b>Promotion immobilière</b>		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETS	30%	30%
<b>Autres activités</b>		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

### 3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille, etc.) ; et
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des

risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

### 3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
<b>Comptes de la mère consolidante</b>			
Titres de transaction et de placement / SFBT	AC4	AC5	7
Titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	180
Titres de transaction et de placement / POS	AC4	AC5	715
Provisions titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	-14
Prêts sur Ligne de Crédit Agricole / LCA	AC3C	AC3B	22 375
Impayés en intérêts agricoles / LCA	AC3C	AC3B	21 364
Intérêts réservés agricoles / LCA	AC3C	AC3B	-21 364
Intérêts courus et non échus non classés / LCA	AC3C	AC3B	30
Intérêts courus et non échus classés / LCA	AC3C	AC3B	175
Intérêts courus et non échus réservés /LCA	AC3C	AC3B	-175
Provisions pour congés à payer (en-cours)	PA5A	PA5B	5 793
Amendes et pénalités fiscales	CH7	PR8/CH9	4
Provisions pour congés à payer (variation)	PR5/CH4	CH6	1 736

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
<b>Comptes des filiales</b>			
Billets de trésorerie émis par des OPCVM et souscrits par des établissements financiers	AC4	AC2B	7 025
Intérêts courus sur billets de trésorerie émis par des OPCVM et souscrits par des établissements financiers	AC4	AC2B	108
Certificats de dépôt émis par des OPCVM	AC4	AC2A	9 000
Intérêts courus sur certificats de dépôt émis par des OPCVM	AC4	AC2A	184
Avances aux fournisseurs	PA5C	AC7B	1 081
Avances et acomptes reçus de la clientèle	AC7B	PA5C	-2 306
Comptes de régularisation et d'attente créditeurs	AC7A	PA5B	-53
Comptes de régularisation et d'attente créditeurs	AC7B	PA5B	-12
Comptes de régularisation et d'attente débiteurs	PA5B	AC7A	23
Créances sur opérations faites en commun	PA5C	AC7B	142
Débiteurs divers	PA5C	AC7B	143
Dépôts et cautionnements reçus	AC7B	PA5C	-8
Dettes sur opérations faites en commun	AC7B	PA5C	-1 069
Etat, impôts et taxes créditeurs	AC7B	PA5C	-2 848
Personnel, rémunérations dues	AC7B	PA5C	-3
Commissions sur opérations bancaires	CH7	CH2	21
Dotations aux provisions pour titres de placement	CH3B	PR3	352
Moins-values de cession des titres de placement	CH3B	PR3	327
Pertes de change	CH1D	PR3	20
Plus-values sur cession de titres en rétrocession	PR4	PR6/ CH5	-413

Par ailleurs, dans un objectif de comparabilité, certaines données de l'exercice 2009 ont été retraitées :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2009 après retraitement
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>				
<b>PR5/CH4</b>	<b>Dotations aux provisions &amp; résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif</b>	<b>-63 437</b>	<b>246</b>	<b>-63 191</b>
	<i>Indemnités de départs à la retraite et assurance groupe retraités (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 490	-
	<i>Reclassement des provisions pour congés à payer</i>	-	1 736	-
<b>PR8/CH9</b>	<b>Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>-822</b>	<b>-1 645</b>	<b>-2 467</b>
	<i>Redressement fiscal (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 642	-
	<i>Reclassement des amendes et pénalités fiscales</i>	-	-3	-
<b>BILAN</b>				
<b>ACTIFS</b>				
<b>AC3</b>	<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>4 288 897</b>	<b>72</b>	<b>4 288 969</b>
	<i>TVA sur commissions réservées</i>	-	72	-
<b>AC7</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>213 801</b>	<b>8 656</b>	<b>222 457</b>
	<i>Report d'impôt suite redressement fiscal</i>	-	967	-
	<i>Reclassement des créances des filiales indûment présentées au passif</i>	-	1 390	-
	<i>Reclassement des dettes des filiales indûment présentées à l'actif</i>	-	6 299	-
<b>INTERETS DES MINORITAIRES</b>				
	<b>Intérêts des minoritaires dans le résultat</b>	<b>19 376</b>	<b>-62</b>	<b>19 314</b>
	<b>Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres</b>	<b>366 775</b>	<b>-67</b>	<b>366 708</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>PA4</b>	<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>566 035</b>	<b>-25 520</b>	<b>540 515</b>
	<i>Subventions LCA</i>	-	-25 520	-
<b>PA5</b>	<b>Autres passifs</b>	<b>224 455</b>	<b>33 861</b>	<b>258 316</b>
	<i>Indemnités de départs à la retraite</i>	-	16 542	-
	<i>Redressement fiscal</i>	-	9 631	-
	<i>Reclassement des créances des filiales indûment présentées au passif</i>	-	1 390	-
	<i>Reclassement des dettes des filiales indûment présentées à l'actif</i>	-	6 299	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>CP5</b>	<b>Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés</b>	<b>-</b>	<b>3 585</b>	<b>3 585</b>
	<i>Effets des modifications comptables, part du groupe</i>	-	3 585	-
<b>CP6</b>	<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>46 029</b>	<b>-3 070</b>	<b>42 959</b>

#### 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

##### 4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2010 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Etablissements de crédit</b>			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,57%
<b>Autres services financiers</b>			
BNA Capitaux	IG	100,00%	98,02%
SOFINREC	IG	100,00%	96,43%
SIACR INVEST <sup>(2)</sup>	IG	49,12%	41,60%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,64%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,31%
SICAF Participations	IG	99,99%	98,56%
SICAV BNA <sup>(3)</sup>	IG	22,38%	19,88%
Placement Obligataire SICAV <sup>(3)</sup>	IG	0,08%	0,05%
TUNIS-RE	ME	20,39%	17,42%
SODINO	ME	27,75%	27,35%
<b>Promotion immobilière</b>			
SIMPAR <sup>(1)</sup>	IG	34,35%	33,47%
ESSOUKNA	IG	69,96%	23,48%
SIVIA	IG	99,99%	42,11%
SPI MADINA	IG	99,99%	40,94%
LES ŒILLETS	IG	100,00%	52,51%
<b>Autres activités</b>			
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	45,36%
SOGEST	IG	94,74%	44,73%
AGROSERVICES	IG	39,85%	34,35%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,62%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,28%

**IG** : Intégration globale

**ME** : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 34,31% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,90% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	3	5,42%
Personnes physiques détenant individuellement plus que 5%	1	5,68%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	3,08%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	2	4,28%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	668	35,34%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

#### 4.2. Variations du périmètre en 2010 :

Les modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2010 par rapport à celui retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Société	Entrée	Sortie	Nature	Observations
Société Agricole IFRIKIA (SAI)	-	X	Filiale	Perte de contrôle consécutive à la mise en liquidation de la société.

L'exclusion, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la société SAI du périmètre des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole, consécutive à cette perte de contrôle, a donné lieu à la comptabilisation de la participation de la BNA dans sa filiale déconsolidée à la valeur comptable de consolidation à cette date, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de consolidation des titres SAI détenus par la BNA s'élève à la date de sortie du périmètre à 1.036 mDT. Cette valeur a été ramenée au 31 Décembre 2010 à 76 mDT suite à la réduction du capital de la filiale déconsolidée intervenue au cours du mois de mars 2010. (Capital social ramené à 40 mDT suite au remboursement aux actionnaires de la somme de 960 mDT).

La contribution de la SAI aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 (hors SAI)	Contribution SAI	Solde au 31/12/2009
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>				
PR3	Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	46 105	55	46 160
CH6	Frais de personnel	-104 989	-21	-105 010
CH7	Charges générales d'exploitation	-83 581	-16	-83 597
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-2 463	-4	-2 467
<b>BILAN</b>				
<b>ACTIFS</b>				
AC4	Portefeuille commercial	620 540	1 120	621 660
AC5	Portefeuille investissement	275 828	-1 036	274 792
AC7	Autres actifs	219 710	85	219 795
<b>PASSIFS</b>				
PA3	Dépôts de la clientèle	4 317 460	10	4 317 470
PA5	Autres passifs	255 833	-179	255 654

## **5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ**

### **5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 192.027 mDT au 31/12/2010 contre 427.595 mDT au 31/12/2009, soit une diminution de 235.568 mDT due essentiellement à une baisse des prêts sur le marché monétaire en dinars BCT partiellement compensée par une augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
Avoirs en caisse en dinars	28 904	31 581
Avoirs en caisse en devises	8 241	8 469
Avoirs auprès de la BCT en dinars	16 003	1 978
Avoirs auprès de la BCT en devises	18 773	7 878
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	329 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	114 796	38 214
Intérêts à percevoir	112	54
Mouvements IBS	4 703	6 682
Avoirs auprès du CCP	398	570
Chèques TGT	97	3 169
<b>TOTAL</b>	<b>192 027</b>	<b>427 595</b>

## **5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont passé de 129.854 mDT au 31/12/2009 à 72.809 mDT au 31/12/2010, soit une diminution de 57.045 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
<b>a - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>57 259</b>	<b>119 778</b>
Comptes à vue	5 481	5 086
Prêts sur le marché monétaire dinars	51 167	114 170
Intérêts à percevoir	611	522
<b>b - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>15 550</b>	<b>10 076</b>
Comptes à vue	3 581	2 908
Prêts sur le marché monétaire dinars	11 788	7 025
Intérêts à percevoir	181	142
<b>TOTAL</b>	<b>72 809</b>	<b>129 854</b>

### 5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2010 à 5.145.534 mDT contre 4.288.969 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 856.565 mDT (20,0%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
<b>Engagements agricoles :</b>	<b>662 005</b>	<b>313 554</b>	<b>-1 861</b>	-	<b>-303 542</b>	<b>670 156</b>
- Comptes débiteurs	29 097	-	-	-	-	29 097
- Autres concours à la clientèle	379 380	69 850	-1 861	-	-62 245	385 124
- Crédits sur ressources spéciales	253 528	243 704	-	-	-241 297	255 935
<b>Engagements commerciaux et industriels :</b>	<b>4 832 667</b>	<b>82 362</b>	<b>-13 272</b>	-	<b>-99 083</b>	<b>4 802 674</b>
- Comptes débiteurs	567 632	19 703	-	-	-32945	554 390
- Autres concours à la clientèle	4 088 443	50 310	-13 272	-	-55 434	4 070 047
- Crédits sur ressources spéciales	176 592	12 349	-	-	-10 704	178 237
<b>Comptes courants associés</b>	<b>541</b>	-	-	-	-	<b>541</b>
<b>Créances agricoles prises en charge par l'Etat</b>	<b>26 242</b>	-	-	-	-	<b>26 242</b>
<b>Provisions sur créances BNA</b>				<b>-395 312</b>		
<b>Créances bancaires détenues par des SRC</b>	<b>274 688</b>	<b>24 151</b>	-	<b>-209 290</b>	<b>-48 316</b>	<b>41 233</b>
<b>TOTAL AU 31/12/2010</b>	<b>5 796 143</b>	<b>420 067</b>	<b>-15 133</b>	<b>-604 602</b>	<b>-450 941</b>	<b>5 145 534</b>
<b>TOTAL AU 31/12/2009</b>	<b>4 860 669</b>	<b>393 394</b>	<b>-12 282</b>	<b>-521 279</b>	<b>-431 533</b>	<b>4 288 969</b>

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2010 se sont élevées à 124.436 mDT, contre 99.242 mDT au cours de l'année 2009, soit une évolution à la hausse de 25.194 mDT (25,4%).

#### 5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2010 comme suit (en mDT) :

	<b>En-cours brut en principal</b>	<b>Intérêts impayés et créances rattachées</b>	<b>Provisions</b>	<b>Intérêts et agios réservés</b>	<b>En-cours net</b>
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 860	5 350	-84 134	-13 928	3 134
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	53 841	4 929	-33 688	-7 317	17 765
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	44 437	5 452	-32 037	-14 142	3 710
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	24 599	3 049	-15 323	-4 122	8 202
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	15 410	1 294	-12 566	-1 829	2 309
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	40 251	4 078	-31 356	-6 976	5 997
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-186	-2	101
<b>TOTAL AU 31/12/2010</b>	<b>274 688</b>	<b>24 151</b>	<b>-209 290</b>	<b>-48 316</b>	<b>41 233</b>
<b>TOTAL AU 31/12/2009</b>	<b>240 056</b>	<b>20 152</b>	<b>-173 195</b>	<b>-41 531</b>	<b>45 482</b>

L'en-cours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2010 à 278.555 mDT contre 286.455 mDT au 31 décembre 2009.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

	<b>En-cours au 31 décembre 2010</b>	<b>En-cours au 31 décembre 2009</b>
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 480	87 658
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	72 816	73 802
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 418	37 555
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 841	87 441
<b>TOTAL</b>	<b>278 555</b>	<b>286 455</b>

### ***5.3.2. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :***

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 337.740 mDT (soit 4,8% du total des engagements de la Banque mère). Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 27.630 mDT (dont des dotations aux provisions de 25.055 mDT comptabilisées en 2010).

La situation de ces engagements au 31 décembre 2010 ainsi que leur évolution au 30 avril 2011 se résumant comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2010	Garanties admises	Provisions constituées	Engagements au 30/04/2011
<b>Personnes physiques</b>	21	9 340	13	9 353	3 799	4 417	9 534
<b>Personnes morales</b>	74	140 558	187 830	328 387	48 540	23 213	314 621
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>149 898</b>	<b>187 843</b>	<b>337 740</b>	<b>52 339</b>	<b>27 630</b>	<b>324 156</b>

### 5.3.3. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la Banque mère a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque mère sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la Banque mère les maintient au bilan consolidé pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2010 (3)	En-cours au 31/12/2010 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	32 377 607	20 144 705	12 232 902
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	152 497 541	95 264 218	57 233 323
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	11 286 563	7 834 845	3 451 718
<b>Total en DT</b>	<b>353 642 189</b>	<b>166 376 556</b>	<b>187 265 633</b>	<b>196 161 711</b>	<b>123 243 768</b>	<b>72 917 944</b>

#### 5.3.4. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULEDH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la Banque mère. Cette dernière considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat Tunisien sur les engagements de ces relations. En effet, par le passé, l'Etat est intervenu à plusieurs reprises pour solutionner l'endettement lourd notamment de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2010, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque (déterminés sur la base des comptes individuels) telle que prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2010 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULADH	OTD
Engagements BNA au 31/12/2010	298 524	71 871	73 303	24 203
% Fonds Propres Nets BNA	51,26%	12,34%	12,59%	4,16%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2010	622 937	201 246	270 413	30 648
Engagements BNA au 31/05/2011	406 707	75 779	81 329	35 676
Engagements auprès du secteur au 31/05/2011	664 717	213 606	289 393	41 402
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	28 789	11 393	-

#### **5.4. Portefeuille-titres commercial**

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 649.400 mDT au 31/12/2010 contre 605.343 mDT au 31/12/2009, soit une augmentation nette de 44.057 mDT essentiellement imputable à l'accroissement du portefeuille des OPCVM filiales.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 010			2 009	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>63 371</b>	-	<b>-1 191</b>	<b>62 180</b>	<b>53 030</b>
Titres cotés	10 270	-	-1 191	9 079	7 479
Parts dans les OPCVM consolidés	32 000	-	-	32 000	27 624
Parts dans les autres OPCVM	21 102	-	-	21 102	17 927
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>576 263</b>	<b>10 957</b>	-	<b>587 220</b>	<b>552 313</b>
Bons du trésor	411 441	6 673	-	418 114	418 989
Obligations	151 809	3 919	-	155 727	114 693
Parts de Fonds Communs de Créances	3 429	20	-	3 449	5 062
Billets de trésorerie	9 584	346	-	9 930	13 568
<b>TOTAL</b>	<b>639 634</b>	<b>10 957</b>	<b>-1 191</b>	<b>649 400</b>	<b>605 343</b>

### 5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 295.700 mDT au 31/12/2010 contre 274.792 mDT au 31/12/2009.

Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 010				2 009	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés /portage	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	24 669	716	-	-	25 385	8 103
Participations-financement (Titres en rétrocession)	60 518	389	-19 198	-141	41 568	32 417
Parts dans les entreprises liées non consolidées <sup>(1)</sup>	1 447	-	-906	-	541	322
Titres déconsolidés <sup>(2)</sup>	908	-	-441	-	467	391
Autres titres de participation et de placement	67 824	52	-13 418	-	54 458	52 134
Parts dans les fonds communs de placement	19 400	-	-	-	19 400	17 100
Placements en fonds gérés SICAR	900	-	-	-	900	-
Créances prises en charge par l'Etat	152 970	11	-	-	152 981	164 325
<b>TOTAL</b>	<b>328 636</b>	<b>1 168</b>	<b>-33 963</b>	<b>-141</b>	<b>295 700</b>	<b>274 792</b>

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

(2) Les titres déconsolidés totalisent au 31 décembre 2010 une valeur nette de 467 mDT contre 391 mDT au 31 décembre 2009. Leur détail se présente comme suit :

	Date de sortie du périmètre	Valeur nette au 31 décembre 2010	Valeur nette au 31 décembre 2009
Titres SODASS	30/04/2006	391	391
Titres STIA	01/01/2009	-	-
Titres IFRIKIA	01/01/2010	76	-
<b>TOTAL</b>		<b>467</b>	<b>391</b>

## 5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Activité	2010		2009	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,39%	14 222	26,22%	14 210
SODINO	SICAR	27,75%	9 336	22,98%	4 214
GEVE	Commerce	50,00%	1 116	50,00%	642
<b>TOTAL</b>			<b>24 675</b>		<b>19 067</b>

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont les suivantes (en milliers de dinars) :

	TUNIS-RE <sup>(1)</sup>	SODINO <sup>(2)</sup>	GEVE <sup>(2)</sup>
Total Bilan	330 179	49 434	14 020
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>69 734</b>	<b>33 643</b>	<b>2 232</b>
Total des produits d'exploitation	-	799	23
Résultat technique	813	-	-
Résultat d'exploitation	6 583	-1 187	-110
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4 758</b>	<b>-1 188</b>	<b>947</b>

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

## 5.7. Valeurs immobilisées

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2010, une valeur brute de 141.286 mDT, des amortissements et des provisions de 82.114 mDT et une valeur nette de 59.172 mDT, ce qui représente environ 0,88% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2010, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2010
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>6 971</b>	<b>1 418</b>	-	-	<b>8 389</b>
- Logiciels	6 971	1 418	-	-	8 389
<b>Amortissements :</b>	<b>-5 037</b>	<b>-1 058</b>	-	-	<b>-6 095</b>
- Logiciels	-5 037	-1 058	-	-	-6 095
<b>TOTAL NET (1)</b>	<b>1 934</b>	<b>360</b>	-	-	<b>2 294</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>123 857</b>	<b>21 569</b>	<b>-1 042</b>	<b>-11 487</b>	<b>132 897</b>
- Terrains	3 555	33	-	245	3 833
- Constructions	50 351	5 746	-10	-1 636	54 451
- Agencements, aménagements et installations	24 422	565	-31	-6	24 950
- Matériel de transport	3 582	1 033	-907	-	3 708
- Mobiliers, matériel de bureaux	32 412	4 796	-94	-35	37 079
- Matériel et outillage	28	-	-	-	28
- Immobilisations en cours	1 558	3 050	-	-3 391	1 217
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	723	4336	-	-4 907	152
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	468	1828	-	-1 665	631
- Dépenses nouvelles agences	1	91	-	-92	-
- Immobilisations en dation	6 757	90	-	-	6 847
<b>Amortissements :</b>	<b>-70 093</b>	<b>-4 510</b>	<b>1 046</b>	-	<b>-73 557</b>
- Constructions	-22 831	-1 050	19	-	-23 862
- Agencements, aménagements et installations	-18 789	-999	27	-	-19 762
- Matériel de transport	-2 566	-425	906	-	-2 085
- Mobilier et matériel de bureaux	-25 884	-2 034	94	-	-27 824
- Matériel et outillage	-22	-1	-	-	-23
<b>Dépréciations :</b>	-	<b>-2 462</b>	-	-	<b>-2 462</b>
- Immobilisations en dation	-	-2 462	-	-	-2 462
<b>TOTAL NET (2)</b>	<b>53 764</b>	<b>14 598</b>	<b>4</b>	<b>-11 487</b>	<b>56 878</b>
<b>TOTAL GENERAL (1) + (2)</b>	<b>55 698</b>	<b>14 957</b>	<b>4</b>	<b>-11 487</b>	<b>59 172</b>

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2010 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection Ksar Said	2 125	-	-2 125	2 125
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 187</b>	<b>1 150</b>	<b>-2 037</b>	<b>2 125</b>
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	<b>2 074</b>	<b>1 737</b>	<b>-337</b>	<b>337</b>
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	<b>1 586</b>	<b>1 665</b>	<b>79</b>	-
<b>TOTAL</b>			<b>6 847</b>	<b>4 552</b>	<b>-2 295</b>	<b>2 462</b>

**5.8. Autres actifs**

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 263.659 mDT au 31/12/2010 contre 222.457 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
<b>Comptes de régularisation actifs :</b>	<b>48 086</b>	<b>34 352</b>
- Débiteurs divers	8 848	6 282
- Etat, impôts & taxes	2 125	2 059
- Commissions de gestion à percevoir	5 744	5 045
- Ajustements devises	690	281
- Autres comptes	30 678	20 685
<b>Actifs d'impôts sur les résultats :</b>	<b>47 821</b>	<b>32 323</b>
- Actifs d'impôts exigibles	12 445	11 388
- Actifs d'impôts différés	35 376	20 936
<b>Actifs d'exploitation des filiales non financières</b>	<b>126 370</b>	<b>112 644</b>
- Stocks de terrains à bâtir	22 369	27 882
- Stocks de travaux immobiliers en cours	48 069	40 703
- Stocks de travaux immobiliers terminés	48 308	37 848
- Autres stocks	1 099	927
- Clients et comptes rattachés	6 526	5 285
<b>Autres actifs :</b>	<b>41 380</b>	<b>43 137</b>
- Prêts au personnel	31 703	32 600
- Charges reportées	1	16
- Stock cartes de retrait	183	404
- Dotations timbres postaux	25	25
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	99	83
- Dépôts et cautionnements	426	331
- Autres comptes	8 939	9 673
<b>TOTAL</b>	<b>263 659</b>	<b>222 457</b>

### **5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Ce poste a atteint 162.788 mDT au 31/12/2010 contre 15.696 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 147.092 mDT qui résulte essentiellement de l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire dinars. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	157 538	12 823
Dépôts & avoirs des établissements financiers	5 250	2 873
<b>TOTAL</b>	<b>162 788</b>	<b>15 696</b>

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
Comptes à vue	11 787	9 175
Emprunts sur le marché monétaire dinars	148 000	-
Emprunts sur le marché monétaire devises	2 894	6 486
Intérêts à payer	107	35
<b>TOTAL</b>	<b>162 788</b>	<b>15 696</b>

### 5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.674.354 mDT au 31/12/2010 contre 4.317.470 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 356.884 mDT (+ 8,3%). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
<b>Dépôts en dinars :</b>	<b>4 056 194</b>	<b>3 929 054</b>
- Dépôts à vue	947 809	911 701
- Dépôts d'épargne	1 552 189	1 466 067
- Bons de caisse	153 384	162 423
- Comptes à terme	207 916	219 939
- Comptes spéciaux de placement	1 002 459	983 987
- Certificats de dépôt	55 500	51 500
- Autres sommes dues à la clientèle	136 937	133 438
<b>Dépôts en devises :</b>	<b>603 986</b>	<b>368 705</b>
- Dépôts à vue	393 099	189 271
- Bons de caisse	9 575	9 020
- Comptes à terme	74 188	69 131
- Comptes de placement	120 473	92 048
- Autres sommes dues à la clientèle	6 651	9 235
<b>Dettes rattachées :</b>	<b>14 174</b>	<b>19 710</b>
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	992	842
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	93	23
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne, bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	17 935	28 083
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-4 846	-9 238
<b>TOTAL</b>	<b>4 674 354</b>	<b>4 317 470</b>

### **5.11. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 516.720 mDT au 31/12/2010 contre 540.515 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
Emprunts obligataires	44 442	47 576
Ressources extérieures	311 795	363 008
Ressources budgétaires	215 508	193 475
Ecart de conversion sur emprunts	-58 531	-68 147
Intérêts à payer	3 506	4 602
<b>TOTAL</b>	<b>516 720</b>	<b>540 515</b>

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

#### **5.11.1. Ressources extérieures**

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la Banque mère, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque mère n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque mère n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

(en mDT)

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges	-	798	1 261	5 043	378	636	<b>8 116</b>
Commissions non constatées en produits	81	483	-	-	-	99	<b>663</b>
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	169	-	-	4 012	-	30	<b>4 210</b>
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 640	-	-	1 894	-	749	<b>4 283</b>
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 890	- 316	- 1 261	862	- 378	242	<b>1 040</b>
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	250	-316	-1 261	- 1 032	-378	-507	<b>-3 243</b>

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

### **5.11.2 Ressources budgétaires**

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la Banque mère ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la Banque mère assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la Banque mère n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La Banque mère ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2010 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2010
1850	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 272
1106.82926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 514
<b>TOTAL</b>		<b>11 786</b>

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

### 5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2010. Ils ont été auparavant analysés par la Banque mère sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 <sup>ème</sup> ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1367	PDA Nord ouest	-839
1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.14910	Subvention GCA	276
1135.11350	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.13510	PME Tunisie Centrale	- 60

### **5.12. Autres passifs**

Les autres postes de passif totalisent 265.506 mDT au 31/12/2010 contre 258.316 mDT au 31/12/2009. Ils se présentent comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
<b>Provisions pour passifs et charges :</b>	<b>23 875</b>	<b>21 976</b>
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités (*)	18 254	16 542
- Provisions pour autres passifs et charges	5 622	5 434
<b>Passifs d'impôts sur les résultats :</b>	<b>31 359</b>	<b>28 324</b>
- Passifs d'impôts exigibles	10 716	11 778
- Passifs d'impôts différés	20 643	16 546
<b>Passifs d'exploitation des filiales non financières</b>	<b>8 123</b>	<b>2 429</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 123	2 429
<b>Autres passifs :</b>	<b>202 149</b>	<b>205 586</b>
- Etat, impôts et taxes	24 756	24 597
- Organismes sociaux	22 814	21 339
- Créditeurs divers	58 626	60 193
- Comptes d'ajustement devises	1 736	1 892
- SWAPS devises	-36	561
- Autres comptes de régularisation passifs	87 420	90 063
- Congés à payer	6 833	6 941
<b>TOTAL</b>	<b>265 506</b>	<b>258 316</b>

(\*) Le Groupe a comptabilisé (pour la première fois) des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et les filiales SOFINREC, SICAR INVEST et SIVIA.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé, avec un effet rétroactif, des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant global de 18.254 mDT (16.542 mDT au titre des exercices antérieurs et 1.712 mDT au titre de l'exercice 2010).

Pour l'estimation de ces provisions, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	<b>BNA (mère)</b>	<b>SOFINREC (Filiale)</b>	<b>SICAR INVEST (Filiale)</b>	<b>SIVIA (Filiale)</b>
Taux de croissance des salaires	4%	5%	5%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	(a)	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité (b)	Table de mortalité (b)	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	667 DT	Néant	Néant	Néant

(a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

<b>Années restantes (AR)</b>	<b>Taux de départ anticipé</b>
AR ≤ 5 ans	0%
5 ans < AR ≤ 10 ans	2%
10 ans < AR ≤ 20 ans	7%
AR > 20 ans	10%

(b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2010 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

<b>Filiale / Entreprise associée</b>	<b>Origine de l'obligation</b>	<b>Indemnité de départ à la retraite</b>	<b>Effectif</b>
BNA Capitaux	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	34
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	25
SIMPAR	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	23
ELMADINA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	10
LES GILLETTS	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	1
ESSOUKNA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	22
SOGEST	Décision du conseil d'administration	6 salaires	33
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	16
TUNIS-RE	Convention collective des assurances	4 salaires	81
SODINO	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	14

### **5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)**

#### **5.13.1. Réserves consolidées**

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2010 à 230.680 mDT contre 195.778 mDT au 31/12/2009. Leur détail se présente comme suit :

	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>
<b>Contribution de la mère consolidante</b>	<b>198 775</b>	<b>168 228</b>
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 631	39 615
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 658	14 652
+ Part du groupe, dans les autres réserves	146 776	115 944
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-2 290	-1 984
<b>Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers</b>	<b>20 814</b>	<b>17 847</b>
+ Contribution positive dans les réserves	20 881	17 847
- Contribution négative dans les réserves	-67	-
<b>Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière</b>	<b>10 414</b>	<b>9 425</b>
+ Contribution positive dans les réserves	11 084	9 975
- Contribution négative dans les réserves	-671	-550
<b>Contribution des filiales relevant d'autres secteurs</b>	<b>677</b>	<b>279</b>
+ Contribution positive dans les réserves	1 176	1 099
- Contribution négative dans les réserves	-499	-821
<b>TOTAL</b>	<b>230 680</b>	<b>195 778</b>

### 5.13.2. *Autres capitaux propres consolidés*

Cette rubrique, totalisant au 31/12/2010 131.180 mDT contre 131.165 KDT au 31/12/2009, se décompose comme suit :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Dotation de l'Etat de 133.000 mDT</b>	<b>131 097</b>	<b>131 046</b>
+ Dotation (*)	133 000	133 000
<b>- Part revenant aux minoritaires</b>	<b>-1 903</b>	<b>-1 954</b>
<b>Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres</b>	<b>83</b>	<b>119</b>
± Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-448	-457
± Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	909	1 117
- Frais de négociation des OPCVM	-25	-15
<b>- Part revenant aux minoritaires</b>	<b>-353</b>	<b>-526</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 180</b>	<b>131 165</b>

(\*) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

### 5.13.3. *Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés*

Les modifications comptables effectuées en 2010 et qui ont touché les capitaux propres consolidés pour un montant net de 516 mDT se détaillent comme suit :

*(en mDT)*

	Montant (1)	Part des minoritaires (2)	Part du Groupe (1)-(2)
(1) Prêts non remboursables	25 520	365	25 155
(2) Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités	-16 542	-372	16 170
(3) Redressement fiscal de la mère	-8 592	-123	-8 469
<b>TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>-130</b>	<b>516</b>

Il est à noter que les données relatives à l'exercice 2009 ont été retraitées pour tenir compte des effets de ces modifications comptables.

***1 – Prêts non remboursables sous forme de subventions de la Communauté Economique Européenne - CEE :***

En vertu de deux protocoles conclus entre l'Etat Tunisien et la Communauté Economique Européenne - CEE, respectivement le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et concrétisés par la signature de deux conventions, la BNA (ou l'ex BNDA) avait bénéficié de deux prêts destinés au financement des petites et moyennes exploitations agricoles dans les zones défavorisées. Les prêts accordés par la CEE comportent, aux termes des deux conventions qu'elle avait conclues avec la République Tunisienne, une partie remboursable et une aide non remboursable ayant le caractère de subvention publique pour la Banque (selon la norme comptable NC 12).

Les données relatives à ces deux conventions se résument comme suit :

Protocole	Aide non remboursable (subvention publique)		Prêt remboursable	
	<i>En millions ECUS</i>	<i>En millions DT</i>	<i>En millions ECUS</i>	<i>En millions DT</i>
Protocole de 1986	13,3	13,7	4,5	5
Protocole de 1991 ( <i>Revolving Fund</i> )	12	13,8	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25,3</b>	<b>27,5</b>	<b>4,5</b>	<b>5</b>

Le Groupe a jusque là présenté, au bilan, les subventions accordées dans le cadre des deux protocoles parmi ses passifs, dans la rubrique « Ressources spéciales », alors qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour ce dernier par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les comptes de passif correspondant auxdites subventions reçues de la CEE se présentent comme suit au 31/12/2010 (avant leur apurement) :

Compte comptable		Libellé	Solde 31/12/2010 (en mDT)
0749	074901	Subventions 2 <sup>ème</sup> Protocole avec la CEE	11.709 (*)
1397	000000	Subventions 3 <sup>ème</sup> Protocole avec la CEE	13.811

(\*) Un montant de 2.044 mDT avait été affecté par la Banque mère au financement de l'achat de matériel informatique (1.880 mDT) et de la mission ORGACONSEIL (164 mDT).

La banque mère a procédé à une consultation juridique (auprès d'un cabinet d'avocat spécialisé) qui a conclu que les aides non remboursables reviennent de droit au Groupe.

En effet, conformément à l'article 1.2.2 de la convention relative au 2<sup>ème</sup> protocole, l'ex BNDA (qui a été absorbée par la BNA) est désignée comme bénéficiaire direct des fonds prévus sous forme de subvention. L'annexe A de ce 2<sup>ème</sup> protocole précise que « Pour cette opération de crédit, il est proposé d'octroyer un prêt à conditions spéciales de 4,5 millions ECUS (taux d'intérêt 1%, durée de remboursement : 40 ans, dont 10 années de grâce) mélangé à **une aide non remboursable de 13,3 millions ECUS à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui gèrera cette opération** ».

De même, l'article 1.2.3 du 3<sup>ème</sup> protocole prévoit que la subvention accordée dans le cadre dudit protocole permettra de créer un fonds automatiquement renouvelable (*Revolving Fund*) qui sera réalimenté par les remboursements des prêts du 2<sup>ème</sup> protocole et de ceux du 3<sup>ème</sup> protocole... L'article 2 prévoit également que la BNA est le maître d'œuvre du projet et que le *Revolving Fund* est constitué des financements provenant du 2<sup>ème</sup> protocole et ceux du 3<sup>ème</sup> protocole.

En outre, l'administration fiscale a confirmé, aux termes de sa lettre en date du 20 juin 2011, le caractère non imposable de ces subventions (liées au résultat), et ce en raison de leur rattachement à des exercices prescrits en vertu de la législation fiscale en vigueur.

Ainsi, les montants figurant au passif du bilan, pour la somme de 25.520 mDT, ont été transférés en capitaux propres d'ouverture (dont 365 mDT revenant aux minoritaires), étant donné que les subventions en question ont été encaissées durant la période 1987-1992 et qu'elles auraient dû être comptabilisés en produits au cours des exercices antérieurs, et ce conformément aux dispositions des normes comptables NC 12 et NC 11.

## **2 - Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités :**

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et aux normes internationales d'information financière (dont notamment IAS 19), le Groupe a estimé et comptabilisé, **pour la première fois et de manière rétroactive**, des provisions à caractère de passif pour la couverture de ses engagements au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite et prise en charge d'une quote-part des cotisations assurance des retraités).

L'estimation de ces engagements au 31/12/2010 dégage un passif de 18.254 mDT (sur la base des hypothèses présentées au niveau de la note 5.12).

Les charges relatives aux exercices antérieurs ont été portées en ajustement des résultats reportés pour un montant de 16.542 mDT (dont 372 mDT revenant aux minoritaires). Celles relatives à l'exercice 2010 s'élèvent à 1.712 mDT.

### ***3 - Redressement fiscal de la mère au titre des exercices antérieurs à 2010 :***

La Banque mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2006 à 2009, qui a couvert l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et les droits d'enregistrement. Les résultats de ce contrôle fiscal ont été notifiés à la Banque en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et ont consisté en un redressement (en principal) de 19.298 mDT et un report d'IS de 998 mDT.

La Banque mère a formulé ses réserves concernant certains chefs de redressement et a adressé son opposition aux résultats de la vérification approfondie aux services de l'administration fiscale avant l'expiration du délai légal de réponse de 30 jours.

En date du 8 juin 2011, l'administration fiscale a adressé à la Banque mère une nouvelle notification de redressement, après acceptation de certains éléments de défense. Ainsi, les montants réclamés à la Banque mère ont été révisés à la baisse pour s'établir à 9.631 mDT et le report d'IS a été révisé à la hausse pour s'établir à 2.155 mDT.

La Banque mère a accepté les résultats de cette deuxième notification de redressement fiscal et a procédé à la liquidation des sommes dues et à la souscription de déclarations rectificatives pour les mois et les exercices concernés.

Ainsi, les résultats de ce redressement fiscal ont été comptabilisés en ajustement des capitaux propres consolidés d'ouverture de l'exercice 2010 pour un montant net de 8.592 mDT dont 123 mDT reviennent aux minoritaires.

Le report d'IS arrêté au 31/12/2009 a été porté à la somme de 2.155 mDT (en partant d'un ancien solde de 1.188 mDT).

#### ***5.13.4. Résultat de l'exercice, part du groupe***

L'exercice clos le 31/12/2010 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 46.676 mDT contre un résultat de même nature de 42.959 mDT au 31/12/2009. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
<b>Contribution de la mère consolidante</b>	<b>40 629</b>	<b>37 837</b>
<b>Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers</b>	<b>4 184</b>	<b>3 595</b>
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	4 208	3 683
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-24	-88
<b>Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière</b>	<b>1 768</b>	<b>1 644</b>
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	1 827	2 087
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-59	-443
<b>Contribution des filiales relevant d'autres secteurs</b>	<b>95</b>	<b>-117</b>
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	125	64
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-30	-181
<b>TOTAL</b>	<b>46 676</b>	<b>42 959</b>

#### *5.13.5. Résultat de base par action (Bénéfice par action)*

	2010	2009
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	47 192	46 544
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période <sup>(*)</sup>	31 241 232	23 500 213
<b>Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)</b>	<b>1,511</b>	<b>1,981</b>

(\*) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

### 5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalisant au 31/12/2010 3.273 mDT contre 2.681 mDT au 31/12/2009 se décompose comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Actions propres détenues par la Banque mère	1 198	3
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 493	6 560
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	-812	-49
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	-316	-321
Part des minoritaires	-3 290	-3 512
<b>Total</b>	<b>3 273</b>	<b>2 681</b>

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 7.691 mDT au 31/12/2010 contre 6.563 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 1.128 mDT, et ce suite à :

- La cession de 380.832 actions propres et d'auto-contrôle dont la valeur d'acquisition s'élève à 4.905 mDT et sur lesquelles une plus-value de 812 mDT a été réalisée ; et
- L'acquisition, en Bourse, de 354.382 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 5.653 mDT.
- La libération de la deuxième moitié de la valeur nominale relative aux actions nouvellement souscrites en 2009 pour 380 mDT.

	<i>(en mDT)</i>					
	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>362</b>	<b>3</b>	<b>834 476</b>	<b>6 560</b>	<b>834 838</b>	<b>6 563</b>
+ Acquisitions	73 051	1 263	281 331	4 390	354 382	5 653
+ Libération de capital				380		380
- Cessions	-4 021	-68	-376 811	-4 837	-380 832	-4 905
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>69 392</b>	<b>1 198</b>	<b>738 996</b>	<b>6 493</b>	<b>808 388</b>	<b>7 691</b>

## **6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **6.1. Cautions, avals et autres garanties données**

Ce poste a totalisé 750.263 mDT au 31/12/2010 contre 714.665 mDT au 31/12/2009. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>a- En faveur d'établissements bancaires :</b>	<b>139 063</b>	<b>100 641</b>
- Effets endossés	45 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	94 063	100 641
<b>b- En faveur de la clientèle :</b>	<b>451 200</b>	<b>454 024</b>
- Débiteurs par avals et acceptations	88 184	56 560
- Débiteurs par lettres de garanties	69 854	85 228
- Débiteurs par obligations cautionnées	9 320	10 025
- Débiteurs par cautions fiscales	54 785	49 545
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	212 137	179 422
- Avals emprunts obligataires	6 835	8 075
- Avals billets de trésorerie	9 350	64 950
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	735	219
<b>c- En faveur de l'Etat :</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>
- Créances budgétaires transférées par l'Etat (*)	160 000	160 000
<b>TOTAL</b>	<b>750 263</b>	<b>714 665</b>

#### **(\*) Créances budgétaires transférées par l'Etat**

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque mère pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la Banque mère l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
  - La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
  - Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
  - Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
  - La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.
-

**6.2. Garanties reçues (HB7)**

---

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2010 et au 31/12/2009 des éléments suivants :

---

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	5 417	4 548
Garanties reçues de l'Etat	209 118	209 547
Garanties reçues de la clientèle	354 945	329 122
<b>TOTAL</b>	<b>569 480</b>	<b>543 217</b>

---

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, le Groupe procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5 ainsi que ceux relatifs aux créances bancaires détenues par la société de recouvrement SOFINREC.

## **7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **7.1. Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 312.242 mDT en 2010 contre 305.855 mDT en 2009, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,1%. Ils s'analysent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers :</b>	<b>8 344</b>	<b>10 283</b>
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	7 452	9 253
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	343	809
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	307	101
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	242	120
<b>Opérations avec la clientèle :</b>	<b>291 393</b>	<b>282 588</b>
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	48 628	48 129
- Intérêts sur crédits à la clientèle	242 765	234 458
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>12 505</b>	<b>12 984</b>
<b>TOTAL</b>	<b>312 242</b>	<b>305 855</b>

## 7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 48.970 mDT en 2010 contre 46.395 mDT en 2009. Elles se décomposent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	22 979	23 359
Commissions sur opérations Monétique	3 779	2 936
Commissions sur opérations de change	961	715
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 378	2 092
Commissions sur location de coffre-fort	17	21
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 704	8 159
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 138	2 057
Commissions sur avals billets de trésorerie	280	380
Commissions de gestion d'OPCVM	419	370
Commissions de gestion de fonds à capital risque	155	96
Commissions diverses	7 161	6 211
<b>TOTAL</b>	<b>48 970</b>	<b>46 395</b>

### **7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières**

Ces gains ont atteint 49.098 mDT en 2010 contre 46.160 mDT en 2009. Ils se détaillent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :</b>	<b>40 074</b>	<b>39 691</b>
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	36 610	36 038
- Dividendes & revenus assimilés (+)	4 291	2 934
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	96	1 072
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-923	-352
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :</b>	<b>9 024</b>	<b>6 469</b>
- Résultat sur opérations de change	5 973	3 912
- Commissions sur change manuel	3 051	2 557
<b>T O T A L</b>	<b>49 098</b>	<b>46 160</b>

**7.4. Revenus du portefeuille d'investissement**

---

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 8.457 mDT en 2010 contre 7.793 mDT en 2009, soit une amélioration de 8,5%. Ils se détaillent comme suit :

---

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Revenus des titres de participation en rétrocession	290	314
Revenus des autres titres de participation	7 185	7 140
Revenus des obligations	982	339
<b>TOTAL</b>	<b>8 457</b>	<b>7 793</b>

---

### **7.5. Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 137.936 mDT en 2010 contre 147.999 mDT en 2009, soit une diminution de 6,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers :</b>	<b>9 403</b>	<b>1 904</b>
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	9 140	1 275
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	21	25
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	184	459
- Report / Déport sur opérations de SWAP	58	145
<b>Opérations avec la clientèle :</b>	<b>113 478</b>	<b>128 569</b>
- Intérêts sur comptes à vue	5 267	4 523
- Intérêts sur comptes d'épargne	41 418	38 726
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	66 793	85 320
<b>Emprunts</b>	<b>12 243</b>	<b>14 000</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>	<b>2 812</b>	<b>3 526</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137 936</b>	<b>147 999</b>

## 7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 83.631 mDT en 2010 contre 63.191 mDT en 2009, soit une augmentation de 20.440 mDT (+32,3%). Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-124 436	-99 243
Créances cédées ou passées par pertes	-6 020	-4 065
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	41 039	38 344
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 306	-5 211
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 722	285
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-2 462	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	7 833	6 969
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-116	-287
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	116	16
<b>TOTAL</b>	<b>-83 631</b>	<b>-63 191</b>

- Les reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif comportent principalement :
  - Un montant de 6.498 mDT représentant les reprises sur provisions sur les créances bancaires détenues par la société de recouvrement (SOFINREC); et
  - Un montant de 34.541 mDT représentant principalement les reprises sur provisions sur des créances revenant à la Banque mère réglées en 2010 et 2011 (règlements post-clôture).
- Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2010 comprennent :
  - Un montant de 1.220 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
  - Un montant de 492 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations couvrent les moins-values potentielles sur les biens immobiliers en dation suivants :
  - Unité de confection KSARSAID acquise auprès du GROUPE KHEMAISSA : 2.125 mDT ;
  - Terrain FADHLINE acquis auprès de TUNISIE LAIT : 337 mDT.

### 7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette négative de 557 mDT en 2010 contre une somme nette positive de 3.540 mDT en 2009. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-5 793	-2 986
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-1 990	-2 881
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 710	494
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	2 057	481
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	2 444	1 438
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	2 027	4 101
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	3 449
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1 006	-585
Gains sur titres consolidés	147	62
Pertes sur titres consolidés	-154	-33
<b>TOTAL</b>	<b>-557</b>	<b>3 540</b>

La plus-value sur cession des autres titres de participation de 2.027 mDT, constatée en 2010, a été réalisée suite à la cession par la Banque mère de sa participation dans le capital de la société STAFIM Peugeot. La cession a porté sur 2.500 actions au prix de 876 DT l'action, pour une valeur nominale de 100 DT l'action.

**7.8- Frais de personnel**

Les frais de personnel se sont élevés à 106.971 mDT en 2010 contre 105.010 mDT en 2009, soit une augmentation de 1,9%. Ils se décomposent comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Salaires	79 193	77 558
Charges sociales et fiscales	21 715	20 795
Autres charges du personnel	6 167	4 848
Variation des congés à payer	-105	1 810
<b>TOTAL</b>	<b>106 971</b>	<b>105 010</b>

À partir de l'exercice 2010, il a été procédé au changement du mode de comptabilisation et de présentation des provisions pour congés à payer en les constatant au niveau de la rubrique « Frais de personnel » au lieu de la rubrique « Dotations aux provisions pour risques et charges ».

### 7.9. Impôts sur les bénéfices

---

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2010 la charge nette s'élève à 4.011 mDT contre 16.115 mDT en 2009. Elle se décompose comme suit :

	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009</b>
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	15 363	15 902
Charge des impôts différés de l'exercice	4 403	4 175
Produits des impôts différés de l'exercice	-15 754	-3 962
<b>TOTAL</b>	<b>4 011</b>	<b>16 115</b>

---

## **8. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

---

### **8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation**

---

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 631.871 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 246.478 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 363.743 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 926.368 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 131.011 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 11.148 mDT.

### **8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement**

---

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 24.501 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 21.793 mDT et 10.456 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 5.720 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 2.027 mDT.

### **8.3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement**

---

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net positif de 52.072 mDT provenant essentiellement de l'émission d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 74.985 mDT, de la libération d'actions émises par la Banque mère pour 25.000 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.002 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 19.564 mDT et de la distribution de 24.937 mDT de dividendes.

### **8.4. Liquidités et équivalents de liquidités**

---

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 205.755 mDT au 31/12/2010 contre 810.055 mDT au 31/12/2009, soit une variation à la baisse de 604.300 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2010 :

<b>Liquidités en dinars tunisiens :</b>	<b>60 994</b>
- Caisse dinars	28 904
- Avoirs à la BCT en dinars	16 003
- Avoirs en CCP	397
- Mouvements IBS	4 703
- Chèque TGT à encaisser	97
- Placements en dinars	12 000
- Correspondants débiteurs en dinars	9 024
- Correspondants créditeurs en dinars	-10 134
<b>Liquidités en devises :</b>	<b>41 120</b>
- Caisse devises	8 241
- Avoirs à la BCT devises	18 773
- Correspondants débiteurs en devises	38
- Correspondants créditeurs en devises	-1 653
- Placements en devises	15 721
<b>Emprunts en dinars</b>	<b>-198 000</b>
<b>Emprunts en devises</b>	<b>-2 894</b>
<b>Placements supérieurs à 3 mois (*)</b>	<b>304 535</b>
<b>LIQUIDITES &amp; EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2010</b>	<b>205 755</b>

(\*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

## 9. NOTE SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Moins-values</b>	<b>Affectations</b>	<b>Solde au 31/12/2010</b>
46 153 324	(3 655 822)	(124 230)	20 000 000	62 373 272

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2010, s'élèvent à 363.359 DT.
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux et à la société Tunisie Informatique Services (TIS). Au cours de l'exercice 2010, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent respectivement à 9 975 DT et 16 792 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2010, un montant de 13.747 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.668 DT pour la commission de tenue de compte. En outre, la BNA a payé à la BNA Capitaux, au cours de l'exercice 2010, des commissions de courtage pour la somme de 8.886 DT.
6. La BNA a cédé, au cours de l'exercice 2010, à la SOFINREC un lot de créances pour un nominal de 40.273.212 DT et un prix de cession de 16.000.000 DT.
7. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 644.587 DT.
8. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2010 pour un montant de 89.918.057 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 6.206.343 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 185.700 DT au cours de l'exercice 2010.
9. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2010 pour un montant de 301.000 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 17.245 DT sous forme d'intérêts.
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2010, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 649.810 DT.

11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2010, du matériel informatique pour 2.367.388 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 96.785 DT.
12. La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest (SODINO) dispose de placements en compte auprès de la BNA pour 1.000.000 DT.
13. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT).
14. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2010, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLETS	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	4 268
ESSOUKNA	10 156
SIMPAR	5 833
SODAL	7 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	1 250
TIS	4 063

- 15.** Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

<b>Société</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêts</b>
SIMPAR	17 568 420	1 284 554
LES ŒILLETS	2 252 805	271 215
ESSOUKNA	12 757 076	694 418
SOGEST	161 015	13 557
SIVIA	22 302 458	1 829 384
EL MADINA	17 907 942	1 387 147
SOFINREC	46 687 500	1 749 993

- 16.** Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 350.918.011 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Solde au 31/12/2010</b>
Office des Céréales	298 524 442
Office du Commerce de la Tunisie	4 824 395
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 415 368
Groupe Mustapha LAHMAR	34 885 568
Groupe Ali HLIOUI	11 095 839
Groupe Sahbi MAHJOUR	172 400
<b>TOTAL</b>	<b>350 918 011</b>

- 17.** Les jetons de présence servis par la BNA à ses administrateurs, au cours de 2010, totalisent la somme de 56.874 DT.

18. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2010		Commissions encaissées en 2010	Intérêts de l'exercice 2010	
	Débiteur	Créiteur		Encaissés	Servis
SIMPAR	119 446	-	8 550	73 729	1 756
STIA	3 722 446	-	8 750	187 868	-
SIVIA	-	246 751	8 924	93 939	252
SODAL	52 334	-	188	2 087	-
ESSOUKNA	-	1 368 690	2 774	9 887	6 838
AGRO-SERVICES	-	193 129	117	254	2 339
TIS	-	91 993	202	491	1 505
BNA CAPITAUX	735	-	44	697	17 356
LES ŒILLETS	-	295 946	352	12 477	-
SOFINREC	-	1 668 555	191	8 043	6 709
GEVE	-	96 405	63	-	-
SODINO	-	33 531	63	-	25
POS	-	182	74	1 204	8 441
SICAR INVEST	-	293	107	1 398	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	352	65	58	35

## **10. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Suite aux événements survenus en Tunisie, il convient de noter que 24 projets totalisant un engagement au 31/12/2010 et au 31/05/2011 respectivement de 69.613 mDT et 69.400 mDT et des impayés à ces mêmes dates respectivement de 47 mDT et 9.528 mDT ont été touchés directement ou indirectement par ces événements.

Concernant l'évolution des projets touchés, il convient de noter que la Banque mère n'est pas en mesure, à ce jour, de quantifier le risque éventuel lié aux engagements correspondants et, de ce fait, l'incidence financière de ces événements postérieurs ne peut être, à l'heure actuelle, estimée de manière fiable.

Par ailleurs, certaines agences de la Banque mère ont été endommagées à des degrés différents. Les dégâts enregistrés ont été estimés, par les services de la BNA, au coût de remplacement, à 1.651 mDT ; ils concernent 51 sites.

Les dégâts survenus sont couverts par des contrats d'assurance souscrits par la Banque mère (incendie, bris de glace, émeutes et mouvements populaires, etc.). En outre, la BNA a procédé à la déclaration de ces sinistres dans les délais.

Toutefois, nous n'avons pas obtenu d'acte officiel appuyant l'engagement de la compagnie d'assurance de prendre à charge les sinistres déclarés. Il s'en suit que l'estimation fiable des récupérations demeure éventuelle jusqu'à la date de remboursement des dégâts par la compagnie d'assurance ou de sa reconnaissance expresse et sans équivoque des indemnisations à verser.

D'autre part, l'identification des actifs endommagés, au niveau des fichiers des immobilisations (ou des tableaux d'amortissement), n'a pas été possible en raison de l'absence d'un système approprié de codification des actifs.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## 11. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2010 et le 31/12/2009 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	418 486	405 984	-	-	-	-				
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	55 792	63 518	6 073	3 549				
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	5 701	6 007	655	253	2 109	1 636	(8 465)	(7 896)		
<b>Total</b>	<b>424 188</b>	<b>411 991</b>	<b>56 447</b>	<b>63 771</b>	<b>8 181</b>	<b>5 184</b>	<b>(8 465)</b>	<b>(7 896)</b>	<b>480 351</b>	<b>473 052</b>
<b>2. RESULTAT</b>										
Résultat sectoriel	<b>64 422</b>	<b>74 100</b>	<b>13 524</b>	<b>14 374</b>	<b>(726)</b>	<b>(509)</b>	<b>(7 628)</b>	<b>(7 634)</b>	<b>69 592</b>	<b>80 330</b>
Charges non affectées									-	(31)
Résultat opérationnel									<b>69 592</b>	<b>80 299</b>
Charges financières des secteurs non financiers									(75)	(33)
Produits des placements des secteurs non financiers									<b>387</b>	<b>313</b>
Part du résultat net dans les entreprises associées	496	(312)	174	223	-	-			<b>670</b>	<b>(89)</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									<b>1 201</b>	<b>(2 102)</b>
Impôt sur le résultat									<b>(4 011)</b>	<b>(16 115)</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>									<b>67 764</b>	<b>62 273</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>										
Actifs sectoriels	6 490 441	5 844 747	124 559	109 718	3 016	2 751			<b>6 618 016</b>	<b>5 957 216</b>
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	21 782	16 177	2 893	2 890	-	-			<b>24 675</b>	<b>19 067</b>
Passifs sectoriels	5 556 442	5 075 696	20 562	16 713	1 797	1 753			<b>5 578 802</b>	<b>5 094 162</b>
Dotations aux amortissements	5 783	4 211	287	277	89	83			<b>6 159</b>	<b>4 571</b>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE  
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE » RELATIFS  
À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

*MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

Dans sa réunion en date du 27 juillet 2011, le Conseil d'Administration de la BNA a arrêté les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE relatifs à l'exercice 2010 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un rapport d'audit émis le 11 août 2011.

Par sa lettre en date du 22 août 2011, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a invité la BNA (société mère) à modifier ses états financiers individuels relatifs à l'exercice 2010 en procédant à :

- a) L'annulation de reprises de provisions d'un montant de 10,8 millions de dinars, en raison de l'absence d'évaluations récentes par des experts indépendants de certaines garanties prises en compte par la BNA sur la base d'anciennes évaluations. Ce point a déjà fait l'objet d'une réserve générale dans notre rapport d'audit émis le 11 août 2011 ; et
- b) La constatation d'une provision de 2,7 millions de dinars au titre des financements accordés à la Société Financière de Recouvrement des Créances (SOFINREC), et ce suite à l'acquisition par cette filiale de la BNA de créances totalement provisionnées au prix de la valeur des garanties y afférentes.

Ainsi, de nouveaux états financiers consolidés ont été établis pour le Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE et le bénéfice net de l'exercice 2010 (par du Groupe) a baissé de 5.980 KDT sous l'effet des modifications apportées, en tenant compte de leur impact fiscal.

Le présent rapport d'audit porte sur les états financiers consolidés modifiés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la BNA en date du 23 août 2011.

---

## **Rapport sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 565.779 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) s'élevant à 46.676 KDT.

### ***Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilité des Commissaires aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

---

### *Justification de l'opinion avec réserves*

1. Dans le cadre de notre audit de la BNA, société mère, nos travaux ont été limités par :
  - a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
  - b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
2. La BNA (société mère) a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.116 KDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.210 KDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2010, un solde cumulé de 11.786 KDT (dont 2.514 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

*(Se référer à la Note 5.11 des états financiers consolidés)*

3. Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la BNA (société mère) n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. La valeur comptable nette cumulée de ces immobilisations s'élève, au 31 décembre 2010, à 55.081 KDT et représente environ 0,82% du total des actifs du Groupe.
-

4. Plusieurs filiales et entreprises associées n'ont pas constitué de provisions pour avantages du personnel au titre des indemnités de départ à la retraite qu'elles seront tenues de servir à leurs agents en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables. Ces provisions doivent couvrir les droits acquis par les agents au cours des exercices 2010 et antérieurs. Elles n'ont pas pu être estimées, de manière fiable, en l'absence des informations nécessaires et devraient générer des actifs d'impôt différé lors de leur prise en compte par le Groupe.

*(Se référer à la Note 5.12 des états financiers consolidés)*

### ***Opinion avec réserves***

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE au 31 décembre 2010, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Observations***

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2010 à 337.740 KDT, dont 187.843 KDT des engagements par signature, et représentent 4,8% du total des engagements de la BNA (société mère) à la même date. Des provisions de 27.630 KDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

*(Se référer à la Note 5.3.2 des états financiers consolidés)*

2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 196.161 KDT au 31 décembre 2010, alors que leur juste valeur est estimée à 123.243 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA (société mère) est de l'ordre de 72.918 KDT.

*(Se référer à la Note 5.3.3 des états financiers)*

---

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA (société mère) figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

*(Se référer aux Notes 5.13.2 et 6.1 des états financiers consolidés)*

3. Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile, la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh) et l'Office des Terres Domaniales, connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes.

Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 298.524 KDT et représentent 51,26% des fonds propres nets de la BNA (société mère) au 31 décembre 2010, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

La BNA considère qu'elle bénéficie, pour les engagements de ces relations, de la garantie implicite de l'Etat qui est intervenu à plusieurs reprises, par le passé, afin de solutionner l'endettement lourd de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

*(Se référer à la Note 5.3.4 des états financiers consolidés)*

4. Certaines erreurs antérieures fondamentales ont été corrigées par la BNA (société mère) au cours de l'exercice 2010 par imputation de leurs incidences financières sur ses capitaux propres d'ouverture. Il s'agit essentiellement de :
- a) La comptabilisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des exercices précédents pour un montant de 16.290 KDT ;
  - b) La décomptabilisation des prêts non remboursables accordés par la CEE, dans le cadre des deux protocoles signés avec l'Etat Tunisien le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et inscrits parmi les passifs pour un montant de 25.520 KDT, alors qu'ils ont le caractère de subventions publiques liées au résultat selon la norme comptable NC 12 et qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles de la BNA résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques ; et

- c) La constatation des effets de la vérification approfondie de la situation fiscale de la BNA au titre des exercices 2006 à 2009, pour un montant total de 8.592 KDT.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 24 août 2011

### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**

**Abderrazak GABSI, *Managing Partner***

**SAMIR LABIDI**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES****SOCIETE ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville - Tunis.

La Société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Mohamed FESSI.

**BILAN AU 30.06.2011**

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30/06/2010 Ret</b>	<b>31-déc-10</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles		7 349	7 349	7 349
Amortissement de logiciel		-7 349	-7 099	-7 349
		<b>0</b>	<b>250</b>	<b>0</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations corporelles		1 181 800	1 129 717	1 186 835
Amortissement des immobilisations corporelles		-749 074	-729 699	-740 820
	<b>1</b>	<b>432 726</b>	<b>400 019</b>	<b>446 015</b>
<i>Immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières		3 975 347	3 897 263	3 946 024
Provisions sur immobilisations financières		-208 196	-192 374	-192 829
	<b>2</b>	<b>3 767 151</b>	<b>3 704 889</b>	<b>3 753 195</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>4 199 877</b>	<b>4 105 158</b>	<b>4 199 210</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 199 877</b>	<b>4 105 158</b>	<b>4 199 210</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		32 647 561	26 270 597	35 320 669
Provision		-197 718	-329 046	-229 630
	<b>3</b>	<b>32 449 844</b>	<b>25 941 550</b>	<b>35 091 039</b>
Clients et comptes rattachés		1 373 618	1 059 213	1 658 656
Provision		0	0	0
	<b>4</b>	<b>1 373 618</b>	<b>1 059 213</b>	<b>1 658 656</b>
Autres actifs courants		848 043	1 123 623	294 111
Provision		0	0	0
	<b>5</b>	<b>848 043</b>	<b>1 123 623</b>	<b>294 111</b>
Placements et autres actifs financiers		722 250	1 020 500	1 020 500
Provision		-135 320	-127 820	-135 320
	<b>6</b>	<b>586 930</b>	<b>892 680</b>	<b>885 180</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		1 555 217	933 995	1 726 494
Provision		0	0	0
	<b>7</b>	<b>1 555 217</b>	<b>933 995</b>	<b>1 726 494</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>36 813 651</b>	<b>29 951 061</b>	<b>39 655 481</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>41 013 528</b>	<b>34 056 219</b>	<b>43 854 691</b>

## BILAN AU 30.06.2011

<i>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>30-juin-11</i>	<i>30/06/2010 Ret</i>	<i>31-déc-10</i>
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>				
Capital social		3 006 250	3 006 250	3 006 250
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563	1 676 563
Réserves		11 790 929	9 377 588	9 352 570
Autres capitaux propres		31 190	388 863	388 863
Résultats reportés		3 763 621	3 701 447	3 701 447
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>20 268 552</b>	<b>18 150 711</b>	<b>18 125 693</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 087 463</b>	<b>867 332</b>	<b>3 003 924</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>8</b>	<b>21 356 015</b>	<b>19 018 043</b>	<b>21 129 616</b>
<b><i>PASSIFS</i></b>				
<b><i>Passifs non courants</i></b>				
Emprunts		6 748 050	3 110 150	6 244 914
Provisions		323 526	204 340	272 379
Autres passifs non courants		0	0	0
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>9</b>	<b>7 071 575</b>	<b>3 314 490</b>	<b>6 517 292</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>				
Fournisseurs & comptes rattachés	<b>10</b>	3 456 445	2 476 956	7 374 343
Autres passifs courants	<b>11</b>	3 310 870	3 299 546	1 837 088
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>12</b>	5 818 624	5 947 184	6 996 351
<b>Total des passifs courants</b>		<b>12 585 938</b>	<b>11 723 686</b>	<b>16 207 782</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>19 657 514</b>	<b>15 038 176</b>	<b>22 725 075</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>41 013 528</b>	<b>34 056 219</b>	<b>43 854 691</b>

## ETAT DE RESULTAT AU 30.06.2011

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>30-juin-11</i>	<i>30-juin-10</i>	<i>31-déc-10</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus		7 393 675	5 086 745	14 376 416
Produits des participations		84 095	105 063	179 523
Autres produits d'exploitation			0	27 481
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>13</b>	<b>7 477 770</b>	<b>5 191 808</b>	<b>14 583 420</b>

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation de stock		2 673 107	-2 526 600	-9 080 965
Achats de terrains à construire		0	0	506 700
Frais sur achat de terrains à construire		169 240	0	0
Achats Etudes et prestations		196 985	197 529	652 334
Achats de matériels, équipements et travaux		1 704 920	5 675 416	17 270 799
Charges de personnel	<b>14</b>	498 492	467 497	872 452
Dotations aux amortissements		29 226	28 676	57 981
Dotations aux provisions		66 514	129 363	153 515
Autres charges d'exploitation		288 857	352 940	618 789
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>5 627 341</b>	<b>4 324 820</b>	<b>11 051 606</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				
		<b>1 850 429</b>	<b>866 987</b>	<b>3 531 814</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES</b>				
Charges financières nettes		469 662	306 222	685 729
Produits des placements		68 096	145 198	143 973
Autres gains ordinaires	<b>15</b>	100 954	781 062	745 890
Autres pertes ordinaires		0	475 860	10 662
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>				
		<b>1 549 817</b>	<b>1 011 165</b>	<b>3 725 286</b>
Impôt sur le bénéfice		-462 354	-143 834	-721 362
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>				
		<b>1 087 463</b>	<b>867 332</b>	<b>3 003 924</b>
Eléments extraordinaires		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>				
		<b>1 087 463</b>	<b>867 332</b>	<b>3 003 924</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2011**

<b>Désignation</b>	<b>30-juin-11</b>	<b>30-juin-10</b>	<b>31-déc-10</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Encaissements reçus des clients	10 009 200	9 452 246	17 565 085
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-8 439 364	-7 568 211	-17 905 690
Intérêts payés	-452 087	-357 149	-724 726
Impôts sur les bénéfices payés	-231 348	-487 830	-951 163

<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<b>886 401</b>	<b>1 039 057</b>	<b>-2 016 494</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-4 261	-8 988	-84 775
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	11 111	0	8 350
Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières			0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	118 398	118 398
Dividendes reçus	84 095	105 063	179 523
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<b>90 945</b>	<b>214 473</b>	<b>221 497</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements sur emprunts	4 910 000	5 123 709	14 373 709
dividendes et autres distribution	-841 750	-841 750	-841 750
Dividendes sur actions propres	388	0	0
Acquisition actions propres	-8 061	0	0
Cession actions propres	0	0	0
Remboursement d'emprunts	-5 575 547	-6 905 739	-11 559 825
Encaissements provenant des placements	298 250	1 027 500	1 027 500
Décassements provenant des placements	0	0	0
Encaissements sur produits placements	68 096	59 734	59 734
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<b>-1 148 624</b>	<b>-1 536 546</b>	<b>3 059 368</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-171 278</b>	<b>-283 017</b>	<b>1 264 370</b>
Trésorerie au début de l'exercice	1 726 494	462 124	462 124
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 555 217	179 107	1 726 494

## METHODES COMPTABLES

### HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2011 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses et conventions suivantes :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention de l'entité
- convention de l'unité monétaire
- convention de la périodicité
- convention du coût historique
- convention de réalisation de revenu
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de la permanence des méthodes
- convention de prudence.

### MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

#### 1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Taux d'amortissement</i>
- Constructions	5%
- Agenc. Aménag et installations des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et matériel de bureau	10%
- Matériel informatique	15 %

#### 2- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, les prêts accordés au personnel ainsi que les autres prêts.

**3- VALEURS D'EXPLOITATION**

Cette rubrique comprend la valeur du stock des terrains à bâtir, de projets en cours de réalisation ainsi que la partie des projets finis non encore cédés à la date d'arrêté des états financiers.

**4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

Sont logés dans ce compte les créances ordinaires et les créances matérialisées par des effets.

**5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Ce compte comprend les titres de placement et les fonds placés par la société dans l'intention d'une conservation non durable.

**6- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### ACTIFS NON COURANTS

#### I- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30.06.2011, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 1.181.800 dinars, contre 1.186.835 dinars au 31.12.2010. La variation enregistrée au cours du premier semestre de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 30.06.2011	Solde au 31.12.2010	Variation
Terrains	162 500	162 500	0
Constructions	350 780	350 780	0
Matériel de transport	233 660	254 529	-20 869
Inst. générales.am. constructions	267 154	255 421	11 734
Equipements de bureaux	81 420	81 420	0
Matériel informatique	86 286	82 185	4 101
<b>Total</b>	<b>1 181 800</b>	<b>1 186 835</b>	<b>-5 035</b>

#### AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Total amorti au 31.12.10	Dotation de la période	Cession ou reclassement	Total amorti au 30 .06.11
Logiciels	7 349	0	0	7 349
Constructions	198 859	8 770	0	207 629
Matériel de transport	181 365	9 641	-20 971	170 034
Inst. gén.am. constructions	227 575	5 589	0	233 164
Equipements de bureaux	66 636	3 018	0	69 654
Matériel informatique	66 385	2 209	0	68 594
<b>Total</b>	<b>748 169</b>	<b>29 226</b>	<b>-20 971</b>	<b>756 423</b>

**2- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Au 30.06.11, ce poste présente un solde net débiteur de 3.767.151 DT contre un solde de 3.753.195 DT au 31.12.10. La variation se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.11	Solde au 31.12.10	Variation
Titres de participation	3 810 073	3 810 073	0
Autres immobilisations financières	165 274	135 951	29 323
<b>Total des immobilisations financières brutes</b>	<b>3 975 347</b>	<b>3 946 024</b>	<b>29 323</b>
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>	-208 196	-192 829	-15 367
<b>Total</b>	<b>3 767 151</b>	<b>3 753 195</b>	<b>13 956</b>

**2-1- TITRES DE PARTICIPATION**

Au 30.06.2011, les titres de participations totalisent un montant de 3.810.073 DT se détaillant comme suit :

Titres	Valeur globale
SIMPAR	118
TUNISIE-LAIT	82 440
BNA	1 243 497
SOGEST	10
SICAV BNA	11 000
SOIVM SICAF	452 373
SICAV STB AVENIR	10 525
B.N.A. Capitaux	8 200
IFRIKIA	156 602
SICAR - Invest	190 000
SICAV Placement Obligataire	30 000
SIP - SICAR	600 000
B.T.S	2 000
Immobilière des Œillets	200 005
Société ZIED	719 530
TUNISRE	103 773
<b>Total</b>	<b>3 810 073</b>

**2-2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 30.06.2011, les autres immobilisations financières totalisent un montant de 165.274 DT contre 135.951 DT au 31.12.10 enregistrant une augmentation de 29.323 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.11	Solde au 31.12.10	Variation
Prêts au personnel	158 841	126 771	32 070
Avance à échéance	5 913	8 660	-2 747
Dépôts et cautionnements	520	520	0
<b>Total</b>	<b>165 274</b>	<b>135 951</b>	<b>29 323</b>

**ACTIFS COURANTS****3- VALEURS D'EXPLOITATION**

Au 30.06.2011, le solde net de cette rubrique s'élève à 32.449.844 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2011
Terrains à bâtir	3 524 852
Projets en cours	16 072 925
Projets finis	13 049 784
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>32 647 561</b>
Provisions	-197 718
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>32 449 844</b>

Les stocks de projets en cours et de projets finis sont valorisés au coût de production qui inclut l'ensemble des charges directes et indirectes encourues conformément aux dispositions de la norme NCT 4, ainsi que les coûts d'emprunts supportés pendant la période de réalisation des projets.

La provision sur stocks est destinée à couvrir la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus (3 ans après l'obtention du PV de récolement).

**4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

Au 30.06.2011, ce poste présente un solde débiteur net de 1.373.618 DT contre un solde de 1.059.213 DT au 30.06.2010 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.11	Solde au 30.06.10
Clients	1 113 384	602 170
Clients effets à recevoir	260 234	457 043
<b>Total clients</b>	<b>1 373 618</b>	<b>1 059 213</b>

#### 5- AUTRES ACTIFS COURANTS

Au 30.06.11, ce poste présente un solde débiteur de 848.043 DT contre 1.123.623 DT au 30.06.10 se détaillant comme suit:

Libellé	30.06.2011	30.06.2010 Retraités
Avances aux fournisseurs	491 365	670 865
Crédit d'IS	0	92 672
Crédit TVA	17 824	11 359
Débiteurs divers	295 931	307 295
Compte d'attente		3 656
Charges constatées d'avance	0	0
Prêts au personnel à moins d'un an	42 923	37 775
<b>Total</b>	<b>848 043</b>	<b>1 123 623</b>

Il est à noter qu'à partir du 31/12/2010, la société a changé de méthode de comptabilisation et de présentation des intérêts non courus relatifs aux emprunts à long et moyen termes, dans la mesure où ces derniers ne sont plus inscrits dans les comptes « charges constatées d'avance » au niveau de l'actif et « dettes financières » au niveau du passif financier (rubriques emprunts et concours bancaires). De ce fait, les états financiers semestriels au 30/06/2010 présentés pour comparaison ont été retraités pour un montant de 551.406 dinars.

#### 6- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 30.06.11, le solde de ce poste s'élève à 722.250 DT représentant les fonds placés auprès de la société d'investissement à capital risque « SIP SICAR » pour 698.250 DT et auprès de Fonds communs de placements BNA Capitaux pour 24.000 DT. Ce poste est provisionné à hauteur de 135.320 DT.

**7- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Au 30.06.2011, cette rubrique présente un solde de 1.555.217 DT, contre un solde de 933.995 DT au 30.06.2010 se détaillant comme suit :

Libellé	30.06.2011	30.06.2010
Chèques à l'encaissement	415 242	67 524
Effets à l'encaissement	18 545	
Banques	1 120 775	857 497
Caisse	655	8 974
<b>Total</b>	<b>1 555 217</b>	<b>933 995</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****8 - CAPITAUX PROPRES**

Le détail des capitaux propres au 30.06.2011 se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.11	Solde au 31.12.10	Variation
Capital social	3 006 250	3 006 250	0
Actions propres	-8 061	0	-8 061
Réserves	11 130 378	9 129 990	2 000 388
Prime d'émission	1 676 563	1 676 563	0
Fonds social	699 802	611 443	88 359
Résultats reportés	3 763 621	3 701 447	62 174
<b>Total</b>	<b>20 268 552</b>	<b>18 125 693</b>	<b>2 142 860</b>
Résultat net de l'exercice	1 087 463	3 003 924	-1 916 461
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	<b>21 356 015</b>	<b>21 129 616</b>	<b>226 399</b>

Le résultat par action se présente, au 30.06.2011 comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.11	Solde au 30.06.10	Solde au 31.12.10
Résultat net	1 087 463	867 332	3 003 924
Nombre d'actions	3 006 250	3 006 250	3 006 250
<b>Résultat par action</b>	<b>0,362</b>	<b>0,289</b>	<b>0,999</b>

**PASSIFS****9 - PASSIFS NON COURANTS**

Au 30.06.2011, ce poste présente un solde créditeur de 7.071.575 DT, contre 6.517.292 DT au 31.12.2010. La variation positive de 554.283 DT se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.11	Solde au 31.12.10	Variation
Emprunts	6 748 050	6 244 914	503 136
Provisions pour risques et charges	323 526	272 379	51 147
<b>Total</b>	<b>7 071 575</b>	<b>6 517 292</b>	<b>554 283</b>

La rubrique « provisions pour risques et charges » est destinée à couvrir les risques inhérents aux éventuelles réclamations des clients qui engendreraient des dépenses à la charge de la société ESSOUKNA. Ces provisions sont comptabilisées en même temps que les ventes.

**10 - FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS**

Au 30.06.2011, cette rubrique présente un solde créditeur de 3.456.445 DT, contre un solde de 2.476.956 DT au 30.06.2010.

Désignation	Solde au 30.06.11	Solde au 30.06.10	Variation
Entrepreneurs	2 761 835	1 906 976	854 859
Autres fournisseurs	564 999	548 544	16 455
Factures non parvenues	129 612	21 436	108 176
<b>Total</b>	<b>3 456 445</b>	<b>2 476 956</b>	<b>979 489</b>

**11- AUTRES PASSIFS COURANTS**

Au 30.06.2011, cette rubrique présente un solde créditeur de 3.310.870 DT, contre un solde de 3.299.545 DT au 30.06.2010 se détaillant comme suit :

Libellé	30.06.2011	30.06.2010
Clients Avances	1 941 391	2 095 092
Personnel	198 789	202 013
Etat Impôts et Taxes	285 823	42 011
Jetons de présence	32 500	32 500
Dividendes à payer	538	538
Créditeurs divers	693 337	767 378
Organismes sociaux	156 825	157 096
Produits constatés d'avance	1 666	2 917
<b>Total</b>	<b>3 310 870</b>	<b>3 299 546</b>

**12- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Au 30.06.2011 les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent un montant de 5.818.624 DT et correspondent aux échéances à moins d'un an sur les emprunts bancaires.

**CHARGES ET PRODUITS****13- PRODUITS D'EXPLOITATION****13-1- REVENUS**

Au 30.06.2011, les revenus totalisent un montant de 7.393.675 DT contre un montant de 5.086.745 DT au 30.06.2010, enregistrant ainsi une variation positive de 2.306.930 DT. Les ventes se détaillent comme suit :

Désignation	30.06.2011	30.06.2010	Variation
Ventes de logements	6 914 935	4 692 454	2 222 481
Ventes de magasins et de bureaux	394 268	301 837	92 431
Ventes de terrains lotis	84 473	92 454	-7 981
<b>Total</b>	<b>7 393 675</b>	<b>5 086 745</b>	<b>2 306 930</b>

Il est aussi à noter que la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des locaux vendus) est passée de 30,57 % en 2010 à 31,92 % au premier semestre de l'exercice 2011.

**13-2- PRODUITS DES PARTICIPATIONS**

Les produits des participations totalisent au 30.06.11 un montant de 84.095 DT. Ils représentent les dividendes encaissés en 2011. Ces produits doivent être reclassés au niveau de la rubrique « produits des placements ».

**14- CHARGES DU PERSONNEL**

Au 30.06.2011, les charges du personnel totalisent un montant de 498.492 DT contre 467.497 DT au 30.06.2010. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	30.06.2011	30.06.2010
Appointements et salaires	389 982	363 611
Congés payés	9 361	5 693
Charges sociales légales	99 148	98 193
<b>Total</b>	<b>498 492</b>	<b>467 497</b>

**15- AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Au 30.06.2011, cette rubrique présente un solde de 100.954 DT qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30.06.11</b>
Reprise en produits dépôts clients (Frais de titre foncier Syndic, Frais d'actes etc....)	31 935
Ajustements Estimations charges	11 979
Reprise provisions sur stocks	31 912
Retenus sur fournisseurs comptabilisés en produits	8 276
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	11 053
Autres	5 799
<b>Total</b>	<b>100 954</b>

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94/117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par l'article 18 de la loi N° 2005/96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière, nous avons procédé à l'examen limité du bilan au 30 juin 2011 de la société ESSOUKNA, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date. L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'audit applicables en Tunisie ; et notamment les normes de l'IFAC ISRE 2400 et ISRE 2410 (ex ISA 910) relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers de la société ESSOUKNA arrêtés au 30 juin 2011 et annexés aux pages 2 à 5 du présent rapport ne sont pas sincères et réguliers et ne donnent pas une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs, du résultat de la période ainsi que de la situation financière de la société conformément aux prescriptions du système comptable des entreprises.

**Tunis, le 12 Aout 2011**

**Union des Experts Comptables, Membre de Grant Thornton International**

**Mohamed FESSI**